

Association Juris Secours



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

TABLE DES MATIÈRES

NOS MISSIONS	p. 3
NOS ACTIONS EN 2017 : ACCÈS AU DROIT ET COHÉSION SOCIALE AU COEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES	p. 4
LUTTER CONTRE LE NON RECOURS	p. 5
L'accès au Droit au cœur des quartiers prioritaires Bobigny Epinay-sur-Seine Aubervilliers Rosny-sous-Bois Drancy Paris Les permanences Écrivain Public Bobigny	
LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	p. 6
La Promotion de l'égalité Femmes-Hommes Le soutien aux femmes en difficultés : les dispositifs de Point Écoute Femmes Bobigny, Epinay-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, Paris	
EDUQUER LES JEUNES GENERATIONS A LA CONSTRUCTION DU LIEN SOCIAL	p.7
La promotion des valeurs de la République, la prévention des discriminations, du harcèlement, de la violence et de la délinquance : l'éducation à la citoyenneté Bobigny, Epinay-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, Drancy, Paris L'accueil des élèves temporairement exclus Bobigny, Epinay-sur-Seine	
LE SOUTIEN A LA PARENTALITE	p. 9
Bobigny, Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Drancy, Paris	
LA FORMATION DES PRIMO-ARRIVANTS	p.11
Rosny-sous-Bois	
EVALUATION DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2017	p. 12
Département de Paris Département de Seine-Saint-Denis	
NOS PERSPECTIVES 2018	p. 55
NOS PARTENAIRES FINANCIERS	p.57
ANNEXES	p.58
Composition de l'équipe Identification de l'association	

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le travail de l'association, grâce à son équipe de salariés et de bénévoles, a sans conteste gagné en volume et en visibilité et ce surtout dans le département de la Seine Saint Denis. Les chiffres pour l'année 2017 en attestent : maintien d'un nombre important d'usagers dans telles permanences, nette augmentation dans telles autres.

Ce phénomène d'augmentation concerne tout particulièrement la ville de Bobigny où nous ne cessons également de développer notre offre de service. En effet, l'association AJS, est chargée depuis janvier 2017 de la tenue des permanences d'écrivain public dans les mairies annexes de la ville de Bobigny. Cette nouvelle action est en parfaite cohérence avec **son objectif d'assurer au mieux l'accès au droit**.

Par le biais de ces permanences nous nous efforçons de permettre à de nombreuses personnes issues de quartiers défavorisés non seulement d'exercer dans une certaine mesure leurs droits mais également et **surtout accéder aux services publics**. Car force est de constater que l'avancée majeure que représente la dématérialisation remet paradoxalement en cause pour des personnes fragiles socialement l'effectivité de **l'égalité d'accès aux services publics** et risque de les en éloigner davantage.

Enfin, il est à noter que l'ensemble de nos partenaires de terrain ou financiers nous ont renouvelé, et ce depuis plusieurs années, leur confiance quant à la pertinence et la qualité de nos prestations. Renouvellement et développement des partenariats, maintien ou augmentation des financements, ces relations certes nous confortent dans le bien fondé de notre activité mais aussi et surtout nous obligent. C'est donc conscient de cette responsabilité que nous nous efforcerons de continuer à répondre avec rigueur et exigence aux besoins des territoires que nous couvrons.

CHIFFRES CLÉS 2017

- ❖ Les permanences juridiques physiques ont bénéficié à **2080 usagers**
- ❖ Les Point Écoute Femmes ont permis de venir en aide à **689 femmes**
- ❖ Les actions de soutien à la parentalité ont concerné **612 familles**
- ❖ Les permanences Écrivain Public ont accueilli **668 usagers**
- ❖ L'éducation des jeunes générations à la construction du lien social a bénéficié à **1592 élèves**
- ❖ La formation des primo-arrivants a été menée auprès de **25 personnes**

NOS MISSIONS

- ❖ **Accès au Droit pour tous** : permanences juridiques hebdomadaires dans les Maisons de la Justice et du Droit, Point d'accès au Droit, Maison des services publics, Centre administratif, Mairies
- ❖ **Promotion de l'égalité femmes-hommes, filles-garçons** : ateliers dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), associations partenaires, centres socio-culturels, services jeunesse, centres de loisirs, collectivités territoriales
- ❖ **Point Écoute Femmes** : accueil, écoute, soutien et accompagnement socio-juridique individuel de femmes victimes de violences et de discriminations
- ❖ **Soutien à la parentalité** : accompagnement des parents dans l'exercice de leur autorité parentale, ateliers dans les associations partenaires, centres socio-culturels, Programmes de Réussite Educative
- ❖ **Education à la citoyenneté, prévention de la violence et de la délinquance** : ateliers dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), associations partenaires, centres socio-culturels, services jeunesse, centres de loisirs, Programmes de Réussite Educative
- ❖ **Permanences Ecrivain Public** : en mairies annexes, au cœur de la cité
- ❖ **Formation civique des primo-arrivants** : ateliers dans les associations partenaires

NOS ACTIONS EN 2017

ACCÈS AU DROIT

ET

COHÉSION SOCIALE

AU COEUR DES QUARTIERS

PRIORITAIRES

LUTTER CONTRE LE NON RECOURS

Les permanences juridiques

Nos permanences juridiques constituent un service de proximité d'**accès au Droit**. Gratuites, confidentielles et régulières ces actions permettent d'informer sur leurs droits les usagers en situation de précarité.

Ecouter, informer, orienter, accompagner des personnes démunies sont les missions des membres de Juris Secours.

La permanence téléphonique permet un premier contact, tout en préservant l'anonymat et la confidentialité. C'est ensuite au choix que les usagers **nous rencontrent** dans le cadre des Maisons de la Justice et du Droit ou dans les immeubles d'habitation situés au cœur des quartiers prioritaires.

Avocats, juristes, et médiatrices socio-culturelles assurent le conseil, l'information, le suivi et l'accompagnement des habitants des quartiers politiques de la ville.

Les permanences écrivain public

Afin de renforcer l'accès au Droit et de lutter contre le non recours, Juris Secours participe également aux permanences Ecrivain public.

Pour lutter contre la précarité grandissante des habitants des quartiers prioritaires, l'effectivité des droits sociaux est essentielle notamment dans les domaines du logement, la santé, l'emploi et l'action sociale.

L'écrivain public permet aux populations fragilisées (situation sociale, âge, origine, niveau d'éducation...) de recourir par exemple aux différents dispositifs existants en matière de lutte contre l'exclusion.

L'écrivain public accueille les usagers qui ne maîtrisent pas l'écrit ou ceux qui éprouvent des difficultés à effectuer leurs démarches administratives : assurer le travail de rédaction commandé par les habitants.

Le développement des plateformes numériques constituent un nouvel obstacle à l'accès aux droits. Juris Secours aide les gens qui en ont besoin à effectuer leurs démarches, notamment par voie dématérialisée.

Notre tâche est d'aider à la compréhension des textes de différentes natures (juridiques, administratifs) et permettre au public fragilisé de répondre à leurs obligations dans une société où l'écrit est omniprésent.

Les attentes de la population ressortent des diagnostics des groupes de travail "accès aux droits" portant sur les territoires prioritaires de la ville de Bobigny.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

POINT ÉCOUTE FEMMES

Les **Points Ecoute Femmes à Bobigny, Epinay, Paris et Rosny sous-Bois** ont été créés respectivement en 2004, 2011, 2012 et 2014 pour **accompagner des femmes et jeunes filles en difficultés**, dans un cadre qui soit très proche de leur lieu d'habitation et qui leur donne la possibilité de venir s'informer sur leurs droits.

Etre des lieux d'écoute et d'orientation pour les femmes en difficultés, immigrées ou issues de l'immigration, avec accompagnement juridique et social, est un **objectif atteint**.

A titre d'exemple, certaines femmes ont été accompagnées dans des démarches de contribution aux charges du mariage, séparation, divorce, constitution de dossiers d'aide juridictionnelle, garde d'enfants, kafala, API pour les femmes seules, surendettement, dossier de logement devant la commission de médiation (DALO).

Être des lieux d'information sur les droits des femmes lorsqu'elles sont confrontées à des violences conjugales, de répudiation, de mariage forcé, est un **objectif atteint**.

Participer à une réflexion et à un débat sur la situation des **femmes et jeunes filles issues de l'immigration**, victimes de discriminations liées au statut personnel en vigueur dans leur pays d'origine et en France, **est un objectif atteint**.

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, est un enjeu majeur pour notre société. L'objectif de cette action est de permettre à des femmes d'accéder à des connaissances contribuant à leur émancipation et à une plus grande autonomie dans la vie quotidienne, gage important pour l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale ainsi que pour l'éducation des enfants.

Il s'agit de :

- Sensibiliser les populations aux inégalités persistantes entre les sexes
- Améliorer les conditions de vie (gestion du temps, accès aux services...) pour un meilleur investissement dans la sphère professionnelle des mères
- Sensibiliser les hommes à l'importance du partage de la charge morale du foyer (prise du congé parental...)

Concrètement, cette action peut se décliner sous différentes formes :

- Interventions en classes sur la notion de dignité humaine et sa traduction en termes d'une égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes
- Animation de groupe de parents sur cette thématique, qui permet d'aborder l'éducation des enfants et les relations filles – garçons dans l'enceinte familiale
- Organisation de rencontres et débats : les droits des femmes, l'évolution du statut des femmes en France, comment prévenir et combattre les violences, les discriminations, les mariages forcés...
- Organisation de visites d'institutions et de rencontres avec des professionnels (justice, police, missions locales, mairies...)

EDUQUER LES JEUNES GENERATIONS A LA CONSTRUCTION DU LIEN SOCIAL - PREVENIR LA DELINQUANCE

EDUCATION A LA CITOYENNETE

Cet axe développé par Juris Secours depuis 1991 a pour objet de sensibiliser et d'éduquer les jeunes générations aux enjeux de notre société démocratique contemporaine.

A travers de nombreux ateliers assurés par des juristes, des avocats et des médiatrices socio-culturelles, Juris Secours entend promouvoir les valeurs de la République, prévenir les discriminations, les harcèlements, les violences et plus généralement toute forme de délinquance.

Ces actions visent d'une part, à **sensibiliser les enfants et les adolescents** sur les notions **de droits et de devoirs**, et plus généralement l'appréhension des règles de vie en collectivité, les interdits fixés, les sanctions en cas de manquements et leurs conséquences ; d'autre part, à **apporter une aide et un soutien** au personnel des établissements scolaires en organisant des interventions autour de la problématique de la violence, de la gestion des conflits et du rapport au droit.

Ainsi Juris Secours intervient dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, les antennes jeunes, les associations, les services jeunesse, les centres socio-culturels, les Programmes de Réussite Educative. Pour les élèves des lycées, l'action se traduit également par la mise en place de rencontre débats, forums autour des sujets liés au vécu et aux problèmes sociaux tels que la violence, la délinquance, les questions de l'exercice de la démocratie, la sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, les conséquences de l'accès à la majorité... L'objectif de cette action étant d'offrir à ces publics des espaces de parole pour développer leurs idées et leurs réflexions sur les différents problèmes de société.

La mise en œuvre du projet est réalisée en concertation avec les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques. Les interventions s'inscrivent parfois suite à la survenance de faits dans l'établissement nécessitant une analyse de la situation et la mise en place d'une action d'information et de prévention en direction du public concerné.

Des visites et des rencontres avec des professionnels sont organisées pour permettre aux élèves une appréhension concrète des institutions : Palais de Justice, Mairie, Commissariat...

ACCUEIL DES ÉLÈVES TEMPORAIREMENT EXCLUS

Juris Secours accueille des collégiens et des lycéens exclus dans ses locaux pour les faire travailler sur des thèmes en lien avec leurs exclusions. Leur journée s'organise en une matinée consacrée à une réflexion sur la signification et les enjeux de la règle. A cette fin sont abordées les notions de loi, de règlement intérieur d'un établissement scolaire (droits et devoirs des élèves, des parents, le conseil de discipline et les sanctions...)? Ce travail vise à une compréhension du sens de la sanction et à la responsabilisation de l'élève. L'après-midi, il participe à la vie de l'association en accompagnant les avocats ou juristes dans leurs activités. Là encore il s'agit au travers des exigences de la vie professionnelle, notamment celles du travail social, de responsabiliser l'élève.

Cette expérience aussi courte soit-elle provoque souvent une prise de conscience chez beaucoup de jeunes, notamment ceux qui évoluent dans un monde quasiment sans adulte.

Elle peut permettre chez l'élève l'acquisition de compétences personnelles (gestion des émotions, confiance, adaptabilité, motivation) et de compétences sociales (empathie, communication, acceptation des différences, respect de l'autre, etc.)

Objectifs de l'action :

Les objectifs visés par notre action sont la compréhension par les élèves du sens de la sanction. Ce résultat s'obtient par :

- ❖ Une prise de conscience de la signification et des enjeux de la règle
- ❖ Une sensibilisation des élèves aux questions des droits et des devoirs
- ❖ La responsabilisation des élèves par rapport à leur comportement au sein de l'établissement

Soutien à la parentalité

Juris Secours inscrit son action dans le cadre du Réseau d'Ecoute, Appui et Accompagnement des Parents. Comment effectuer un travail en direction des parents qui se sentent désarmés face à leurs problèmes et à ceux de leurs enfants qui éprouvent des difficultés de communication, tant sur le plan familial, qu'à l'école et dans l'espace public ? Comment faire en sorte que ces parents deviennent acteurs de la vie de leurs enfants, qu'ils ne considèrent pas le rôle éducatif comme dévalorisant et qu'ils croient en leur capacité d'éduquer leur enfant ?

Objectifs

Valoriser, soutenir et former les parents dans leur fonction parentale : conforter les compétences des parents afin de poser un cadre structurant aux enfants dans lequel ils pourront s'épanouir et grandir.

Ecouter, dialoguer, prévenir : se positionner comme adulte responsable et bienveillant

Appuyer, accompagner : les parents doivent se sentir accompagnés face aux interrogations qui apparaissent dans les différentes étapes du développement de leurs enfants. S'appuyer sur les ressources, leur savoir-faire.

Piloter et animer : animer en tant que professionnels les groupes de paroles, et aider à l'organisation technique ; les parents sont les acteurs privilégiés dans les réseaux.

Redonner de la valeur aux parents : intervenir sur l'autorité parentale, sur l'application de la loi quelque soit « le cadre », rappeler le rôle, les droits et devoirs des parents et des enfants. C'est redonner de la valeur à l'éducation des parents. C'est permettre aussi aux parents de mieux investir l'école, et de porter un projet de mobilité sociale pour leurs enfants.

L'action « **Soutien à la parentalité** » participe de l'action globale de l'association : l'accès au droit et la cohésion sociale.

Organisation

Dans certaines situations, le **travail en groupe** puis **l'accueil individuel (dans les permanences)** sont complémentaires car ils permettent une réponse complète : être véritablement à l'écoute des souffrances et de la détresse des parents et les aider à sortir de leur isolement, échanger avec d'autres parents confrontés aux mêmes difficultés et leur permettre ainsi d'inscrire leurs préoccupations dans une réflexion collective.

C'est pourquoi ces **rencontres régulières**, en présence de **professionnels du droit ou du social**, et l'accueil individualisé, occupent une place et un rôle essentiels dans le projet global de l'association.

Dans cette démarche, il y a donc deux dimensions :

- ✓ Une première sous forme de **rencontres collectives**
- ✓ Une seconde se traduisant par un **accompagnement individuel**

Les thématiques

La loi / les règles (loi républicaine, règles de la famille, règlement intérieur)

Les rapports parents / école (légitimité des parents, les interlocuteurs, suivi, outils numériques)

L'autorité parentale

Le droit des mineurs

Justice et police

L'accès à la nationalité

Le droit au séjour

Mariage et divorce

Les discriminations

La transmission des valeurs

Les dangers liés à l'utilisation des nouvelles technologies (identité numérique, réseaux sociaux, cyber harcèlement, cyber sexisme, pornographie, pédopornographie, jeux en lignes, arnaques et crypto-monnaies)

La lutte contre le harcèlement scolaire

La sexualité chez les adolescents

La charge morale du foyer et l'éducation des enfants

Les valeurs et l'école républicaines

Caractéristiques des parents

Parents – souvent primo arrivants - inscrits dans un programme d'acquisition des savoirs de base auprès des **structures partenaires** de l'action (associations de quartiers, centres sociaux...)

Parents d'élèves des établissements scolaires où se déroule l'action (l'un des objectifs étant de sensibiliser les parents « éloignés » de l'école, ne participant pas souvent aux réunions parents professeurs, aux réunions de parents d'élèves...)

Formation civique et citoyenne

Cette action a pour titre : « Formation des enfants/jeunes et leurs parents primo-arrivants aux notions de loi, justice, de valeurs républicaines, par le biais d'interventions collectives assurées par des professionnels du droit ».

L'action de Juris Secours comporte deux volets qui visent à sensibiliser les enfants, les adolescents, les jeunes et leurs parents issus de pays tiers (hors UE) en situation régulière aux questions des lois, des droits et des devoirs en organisant des moments d'échanges et de formation autour de certaines problématiques :

- connaissance et compréhension des règles de droit de la société d'accueil, les valeurs fondatrices de la République et plus particulièrement la laïcité,
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions françaises, notamment celles intervenant dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse,
- la prévention de la violence, la gestion des conflits, les questions de l'exercice de la démocratie, le processus républicain, la promotion de l'égalité femmes-hommes et plus généralement la question des discriminations.

L'article L 311-9 du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) dispose en son premier alinéa :

« L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans, et qui souhaite s'y maintenir durablement, prépare son intégration républicaine dans la société française.

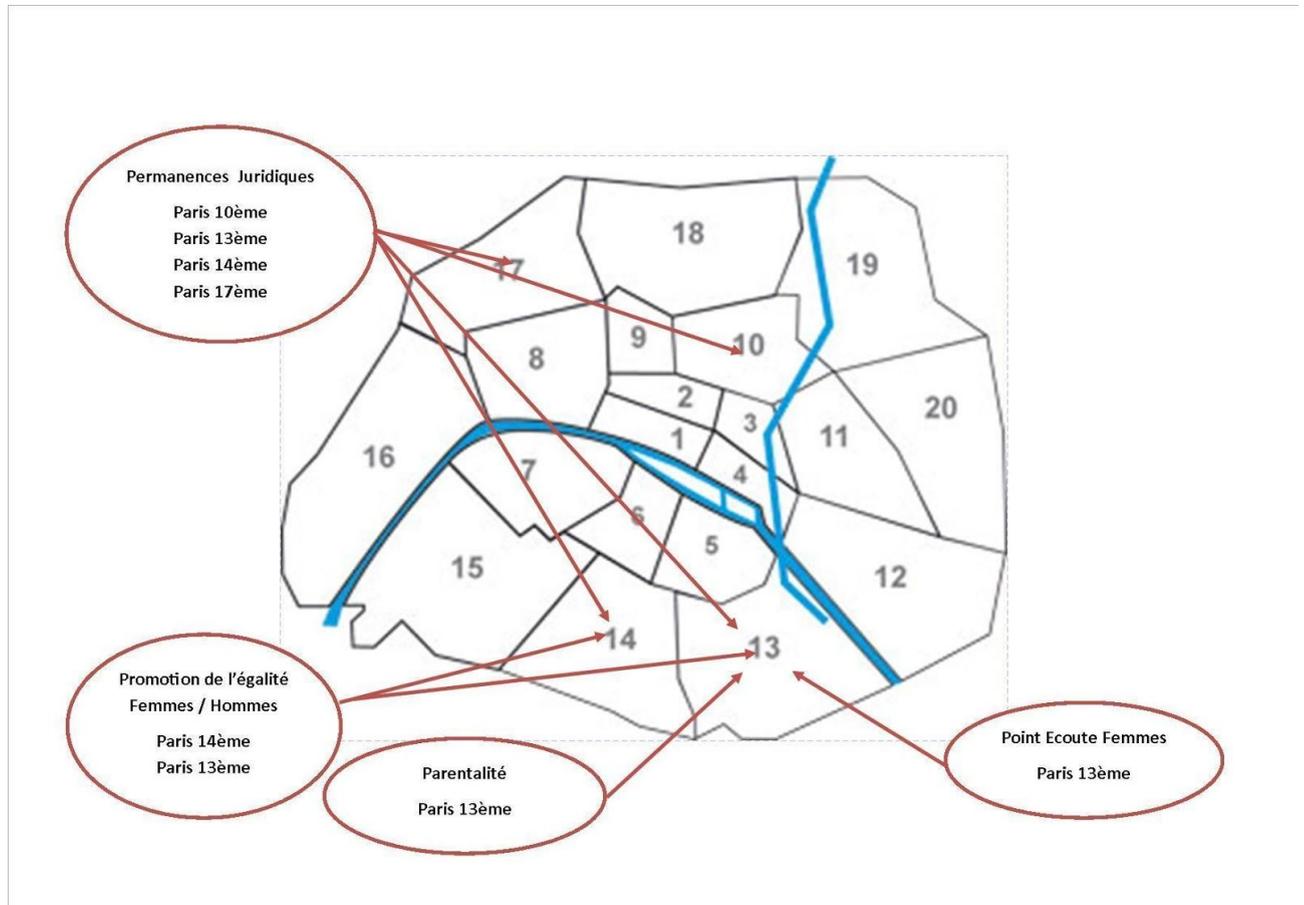
A cette fin, il conclut avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration, traduit dans une langue qu'il comprend, par lequel il s'oblige à suivre une formation civique et, lorsque le besoin en est établi, linguistique. (...) ».

Ainsi, dans le cadre de sa politique d'immigration, l'Etat a rendu obligatoire la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration pour l'individu immigrant en France. Ce contrat est conclu entre l'Etat et la personne immigrée et a pour objet de préparer l'intégration républicaine dans la société française. Ce contrat prévoit notamment une formation civique d'une journée, une formation linguistique ainsi qu'une session d'information sur la vie en France, un bilan de compétence et un accompagnement social. Ces formations sont organisées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

L'action que nous menons s'inscrit dans la poursuite de l'action menée par l'Etat à travers ce contrat car elle vise à former aussi bien les enfants, les jeunes et les adultes primo-arrivants aux valeurs de la République française. Par ailleurs, la formation comprends 10 sessions ce qui permet aux bénéficiaires d'être formés sur plusieurs mois et d'aborder divers thématiques utiles à leur intégration telles que le fonctionnement des institutions françaises, le principe de laïcité ou encore l'égalité femmes-hommes. »

**EVALUATION DES
ACTIONS RÉALISÉES
EN 2017**

DEPARTEMENT DE PARIS



Permanences juridiques

I - Analyse de la permanence juridique téléphonique

Volume des appels En 2017, nous avons eu 444 appels
Qualité des demandeurs <ul style="list-style-type: none">✓ particuliers 95 %✓ professionnels 5 % <p>Parmi les professionnels, on note une certaine diversité : Agents de mairie, des assistantes sociales, des associations, ...</p>
Genre Les situations impliquant des femmes sont les plus nombreuses. Elles ont une démarche volontariste même lorsqu'elles sont en couple.
Âge La tranche des 25 - 65 ans est la plus représentée.

II - Analyse des permanences juridiques physiques aux MJD

Ville	Lieu	Fréquence
Paris	MJD 10ème	le mercredi de 14h à 17h (2 fois/ mois)
Paris	MJD 14ème	le jeudi de 9h30 à 12h30 (3 fois/mois)
Paris	MJD 17ème	le mardi de 9h30 à 12h30 (2 fois/mois)
Total	Lieu	
3 arrondissements	3 permanences physiques	21 heures de perm. physiques par mois Soit une moyenne de 5 heures par semaine

Nombre d'usagers par permanence

Ville	Lieu	Fréquentation en 2017
Paris	MJD 10ème	125 Personnes
Paris	MJD 14ème	199 personnes
Paris	MJD 17ème	120 personnes
3 arrondissements	3 lieux de permanences physiques	entretiens physiques : 444
TOTAL		417 personnes au total ont bénéficié d'un entretien dans le cadre de cette action.

QUESTIONS JURIDIQUES DES USAGERS

Les problèmes liés au droit de la famille occupent plus **de 95% des thèmes abordés lors de nos permanences.**

Les questions juridiques posées par les usagers lors d'un même rendez-vous peuvent être diverses. Aussi, le nombre de situations traitées ou de réponses apportées est supérieur à celui des consultants.

PROFIL SOCIAL DES USAGERS

Près de la moitié des usagers présente un statut salarié et près de 38% se trouve dans une situation précaire. C'est notamment le cas pour la permanence du 10ème arrondissement où près de 41% des personnes reçues se déclarent bénéficiaires du RSA ou sans ressources. Les chiffres constatés dans les autres Maisons de Justice et du Droit sont quasi identiques.

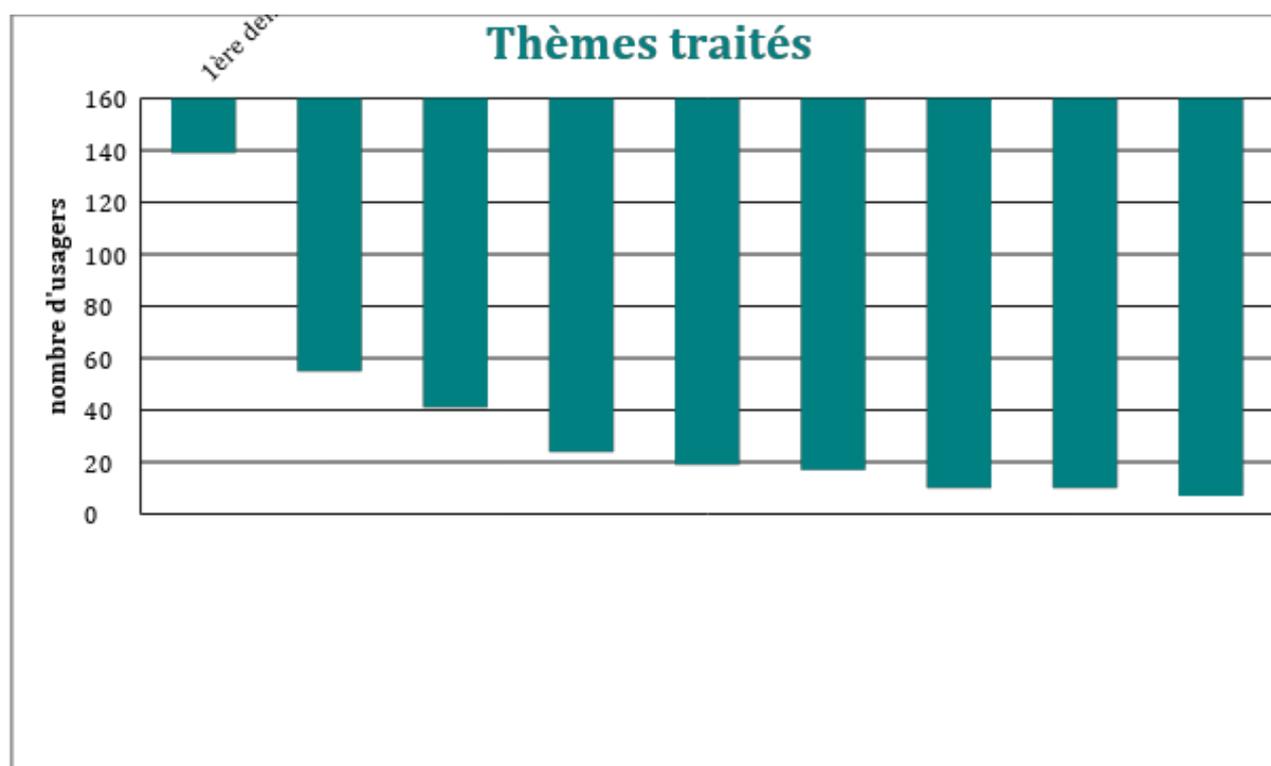
III - Analyse des permanences juridiques physiques au PAD

JURIS SECOURS assure une demi-journée de permanence par semaine tous les mercredis après-midi de 14h à 17h. La première s'est tenue le 27 février 2008. Au cours de l'année 2017, 50 permanences ont été assurées durant lesquelles 349 rendez-vous ont été pris.

La permanence connaît très peu de déperdition dans la mesure où 323 usagers ont honoré leur rendez-vous soit en moyenne 93% des créneaux proposés.

Comme pour les années précédentes, les principaux thèmes traités sont la délivrance d'un premier titre de séjour, l'accès à la nationalité française et le refus préfectoral de délivrance ou de renouvellement assorti d'une OQTF.

I / STATISTIQUES

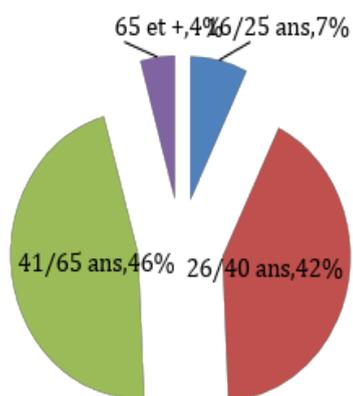


PROFILS DES CONSULTANTS

GENRE



Age



II/ LES QUESTIONS JURIDIQUES DES USAGERS

Les problèmes liés à l'entrée et au séjour en France occupent plus de 82% des thèmes abordés lors de nos permanences.

A/ 1^{er} demande de titre de séjour et renouvellement (139 personnes) et étrangers munis d'un titre de séjour d'un pays de l'UE (19) : 49%

Une part importante concerne une première demande. Outre les usagers qui, compte tenu de la réglementation actuelle, n'entrent dans aucune catégorie prévoyant la délivrance d'un titre de séjour de plein droit (mais ils n'en demeurent pas moins largement majoritaires).

Comme en 2016, en matière d'admission exceptionnelle au séjour, les Services préfectoraux écartent de manière quasi systématique toute situation qui n'entre pas dans le cadre de la circulaire de novembre 2012.

Cette restriction du pouvoir d'appréciation qui prévalait jusqu'alors, Notamment à l'égard des cas qui revêtaient un caractère humanitaire, empêchée nombre d'usagers d'obtenir leur régularisation administrative.

En outre, il semble que les délais d'instruction des demandes tendent à s'allonger.

Les problèmes de renouvellement concernent les détenteurs de titre de séjour pour soins, les étudiants et dans une moindre mesure les ceux qui se sont attribués un titre du fait de leurs situation familiale.

Comme pour les années précédentes, les demandes entrent principalement dans les 5 catégories suivantes :

1/ Régularisation pour ancienneté de présence sur le territoire (19)

Nombre d'entre eux, célibataires, sans promesse d'embauche, ne peuvent se prévaloir que de leur ancienneté de présence sur le territoire. Or, leur ancienneté de présence, même lorsqu'elle est de 10 ans ou +, et qu'ils disposent des preuves, cela n'emporte que rarement leur régularisation.

Les algériens qui peuvent eux prétendre à une régularisation de plein droit sont au nombre de 6.

2/Régularisation par le travail (23)

Prévue par la circulaire de novembre 2012, nous constatons une baisse de ce type de demande. Comme nous l'avons noté l'année précédente, cette baisse est liée au contexte économique et au fait que nombre de demandeurs travaille et ce depuis de nombreuses années de manière non déclarée (11%) ou sous alias à l'insu de leur employeur.

3/Régularisation pour motifs familiaux (21)

Cette catégorie est surreprésentée par des personnes dont la situation revêt un caractère humanitaire en l'occurrence famille avec enfants.

Les autres questions portent sur les conditions de délivrance d'un titre de séjour à la suite d'un mariage avec un(e) conjoint(e) de nationalité française ou étranger résidant régulièrement ou alors à la suite d'un PACS. Sont également concernés les accompagnateurs de personnes malades (parents, conjoint ou enfants).

4 cas ont concerné des pères d'enfants français ne vivant plus avec leur compagne et qui rencontraient de grandes difficultés à régulariser leur situation.

4/examen de situation (73)

Comme lors des années précédentes, les personnes n'entrant dans aucune catégorie ouvrant le droit à régularisation sont de très loin majoritaire. Il représente 46 % de la rubrique que nous avons baptisée « première demande » et 22 % de l'ensemble des usagers qui nous ont consultés.

Il présente le même profil que les années précédentes à savoir des usagers le plus souvent célibataires, primo-arrivants (présents en France depuis au moins 5 ans), ne disposant d'aucune attache familiale et sans travail ni promesse d'embauche.

5/Étrangers munis d'un titre de séjour d'un pays de l'UE (19)

Personnes titulaires d'un titre de séjour délivré par un autre pays européen, notamment l'Espagne ou l'Italie et qui souhaitent obtenir l'équivalent français. La nature du titre dont ils disposent, l'absence de promesse d'embauche, l'opposabilité de la situation de l'emploi et enfin les difficultés administratives font que leurs démarches n'aboutissent que très rarement.

6/ Changement de Statut (3)

3 personnes séjournant en France en qualité d'étudiant nous ont interrogés sur les conditions relatives au changement de statut salarié ou vie privée et familiale.

B/ Refus de délivrance ou de renouvellement assorti d'une OQTF (41 personnes)

Il s'agit ici des refus suite à une première demande et les refus de renouvellement.

1/Les refus suite à une première demande (24 personnes)

Ces refus concernent principalement des premières demandes qui ont été faites pour des raisons médicales, pour ancienneté de présence sur le territoire, pour des raisons de « vie privée et familiale » et celles déposées dans le cadre d'une régularisation exceptionnelle par le travail.

2/ Les refus suite à un renouvellement (13)

Pour 10 (5 fiches pour la même personne), il s'agit d'un refus de renouvellement de titre de séjour pour raison de santé ou pour raisons familiales, lorsqu'il y a eu cessation de communauté de vie avec le conjoint français ou étranger.

3/Autres (3)

Les 3 autres concernent les usagers ayant fait l'objet d'un refus de reconnaissance du statut de réfugié et qui en fin de parcours se sont vu adresser une obligation de quitter le territoire.

4/ Le traitement en matière d'OQTF (41)

Par rapport à l'année précédente, nous constatons une légère augmentation des usagers frappés d'une OQTF. Mais pour 6 d'entre elles, elles n'étaient plus exécutoires alors qu'onze étaient en passe de l'être. 17 ont donné lieu au dépôt d'un dossier d'aide juridictionnelle. Aucune OQTF sans délai de départ volontaire.

C/ Passage à une carte de résident de 10 ans (17 personnes)

17 usagers nous ont consultés à ce sujet dont 5 étaient confrontés à un refus notamment pour non justification de ressources stables et 1 autre, de nationalité algérienne, souhaitant se prévaloir de son ancienneté en qualité d'étudiante, pour passer d'un titre de séjour mention commerçant à un certificat de résident algérien de 10 ans. Les 10 autres nous ont sollicités pour des informations ou pour la rédaction d'un courrier manifestant leur volonté de passer à une carte de résident

D/ Asile (24 fiches)

6 nous ont consultés au sujet de la procédure d'admission au statut de réfugié. 3 autres, suite à un refus de l'OFPPA confirmé par la CNDA nous ont interrogés sur l'opportunité d'une réouverture de dossier de demande d'asile.

7 se sont vus refuser l'examen de leur situation en vertu du règlement européen Dublin III du 26 juin 2013 qui établit que, sauf critères familiaux, le pays responsable de la demande d'asile d'un migrant est le premier pays qui l'a contrôlé. Les concernés venaient tous d'Italie.

Les 8 autres cas concernaient la procédure de regroupement familial spécifique aux réfugiés ou les erreurs commises lors de l'établissement de leur acte d'État civil.

E/ Nationalité (55 personnes)

Une part importante de l'ensemble des cas traités est liée au contentieux de la nationalité (17%) :

Information et aide à la constitution de dossiers naturalisation/réintégration (21)

Nationalité par filiation (5 cas)

Refus de naturalisation (29) : problèmes liés aux ressources, aux attaches familiales, casiers judiciaires (conduite avec permis étranger, impayés de loyer, dettes fiscales...)

D/ Divers (27 personnes)

Dans cette rubrique, figurent les questions relatives aux refus de visas court séjour (10), les questions relatives aux documents de circulation mineur étranger (4), les demandes relatives au regroupement familial (3) et refus (4), problèmes AME (3), demande de remboursement d'indu de prestations sociales suite à annulation du titre de séjour (3 fiches pour la même personne)....

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES PARIS

Objectifs de l'action :

- Permettre à des femmes d'accéder à des connaissances contribuant à leur émancipation et une plus grande autonomie dans la vie quotidienne, gage important pour l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale ainsi que l'éducation des enfants.
- Une action éducative et préventive sur le respect de l'égalité des personnes (filles/garçons – femmes/homme)
- Participation aux groupes de travail existants sur les violences faites aux femmes.
- Donner la possibilité aux hommes de mieux participer à la vie familiale (prise du congé parental...)

I - Description de l'action

Dans le cadre de la Journée Internationale contre les Violences Faites aux Femmes, et de la journée internationale des droits des femmes l'association a animé des rencontres débats.

Actions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes.

Paris dans le 14^{ème} arrondissement

En partenariat avec les associations APASO, Elles'imaginent, le point femme du 14^{ème} et le CIDFF et en lien avec l'Espace Maurice Noguès, nous avons participé à la « Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes », du 20 au 25 novembre 2017, dans le 14^{ème} arrondissement.

Le mardi 21 novembre, nous avons assisté à une représentation théâtrale organisée par la Compagnie à force de rêver au sein de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) Didot Broussais. La pièce, « Les étoiles nous regardent d'en haut », a été suivie d'un débat. Ce débat a été co-animé par

l'association Elles'imaginent, le point femme du 14ème et l'association Juris Secours. Le public était varié, des enfants, adolescents et adultes étaient présents.

Le jeudi 23 novembre, nous avons participé à l'animation d'un café-débat au centre socioculturel Maurice Noguès, aux côtés d'une juriste du CIDFF. Nous avons échangé autour des différentes formes de violences. Seuls des adultes étaient présents, il y avait une majorité de femmes, principalement primo-arrivantes.

Enfin, le vendredi 24 novembre, nous avons animé, avec l'association APASO, un apéro-débat au sein de l'Espace Paris Jeunes le Miroir. Nous avons abordé le thème des cyber-violences avec les jeunes présents, ces derniers avaient plus de 15 ans.

SOUTIEN A LA PARENTALITE

Paris 13^è : 4 groupes

-Association AFIF - Espace Souham , 10 Place Souham 75013 Paris

Lieu	Nombre de groupes	Nombre d'interventions	Nombre de parents réel
AFIF Quartier national et Souham	1 groupe de janvier à juin 2017 1 groupe de septembre à décembre 2017	14 interventions	46 parents En majorité des mamans (95%)
TOTAL	2 groupes	14 interventions	46 parents

Objectifs de l'action proposée :

- ✓ Accompagner les familles du 13^{ème} arrondissement de Paris afin qu'elles jouent pleinement leur rôle de parents.
- ✓ Identifier les problèmes auxquels sont confrontés les parents dans l'exercice de leur mission éducative
- ✓ Valoriser, soutenir et former les parents dans leur fonction parentale en confortant leurs compétences
- ✓ Aider à leur conscientisation sur l'importance de leur implication dans la vie scolaire de leurs enfants, et ses effets sur l'éducation et la scolarité de ces derniers.
- ✓ Favoriser / restaurer la communication entre parents et l'école.
- ✓ Favoriser / restaurer la communication entre les parents et leurs enfants
- ✓ Réfléchir à la transmission et au partage des valeurs à la fois dans le cadre de la famille mais également dans l'espace public
- ✓ Faire prendre conscience de la responsabilité individuelle et collective de chacun dans l'éducation des enfants et des jeunes

I - Contenus de l'action proposée

Forme :

A la demande, ces interventions collectives peuvent être suivies d'un accompagnement individuel dans le cadre de nos permanences juridiques.

Thèmes abordés :

- ✓ Le droit scolaire (règlement intérieur, sanctions...)
- ✓ Les rapports parents / école (droits et devoirs)
- ✓ L'autorité parentale
- ✓ L'égalité garçons / filles

- ✓ Les dangers liés à l'utilisation des nouvelles technologies
- ✓ Les discriminations
- ✓ La transmission et le partage des valeurs
- ✓ Le droit de la famille
- ✓ Violences conjugales
- ✓ Le droit des mineurs
- ✓ L'accès à la nationalité
- ✓ Le droit au séjour

Nature du travail de soutien à la fonction parentale :

- renforcement de l'exercice de l'autorité parentale
- appui aux parents dans leur rôle au quotidien
 - Il s'agit d'aider les parents à assurer leur fonction parentale et à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Modalités de mise en œuvre :

- Programme et modalités des interventions définies en amont avec les structures partenaires
- Rencontres mensuelles
- Chaque séance a une durée de 2 heures.

Zones géographiques d'intervention

- Quartier Souham (13ème) en politique de la ville

Analyse de l'action Soutien à la Parentalité

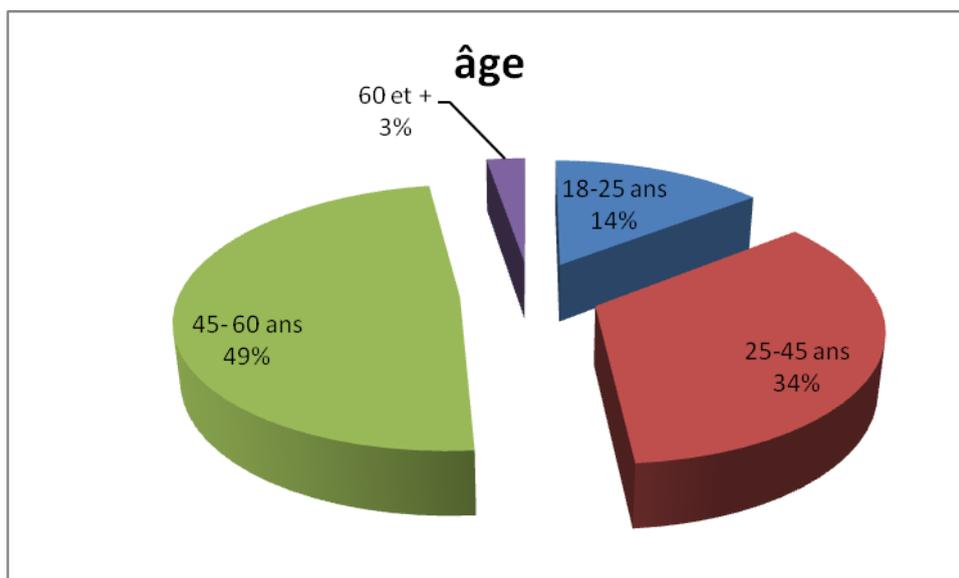
Public Nombre de familles bénéficiaires : 46 familles
Âge De 21 à 58 ans
Nombre d'enfants Moyenne de 3, encore scolarisés.
Caractéristiques des parents Parents primo arrivants inscrits dans un programme d'acquisition des savoirs de base pour l'AFIF

Conclusion :

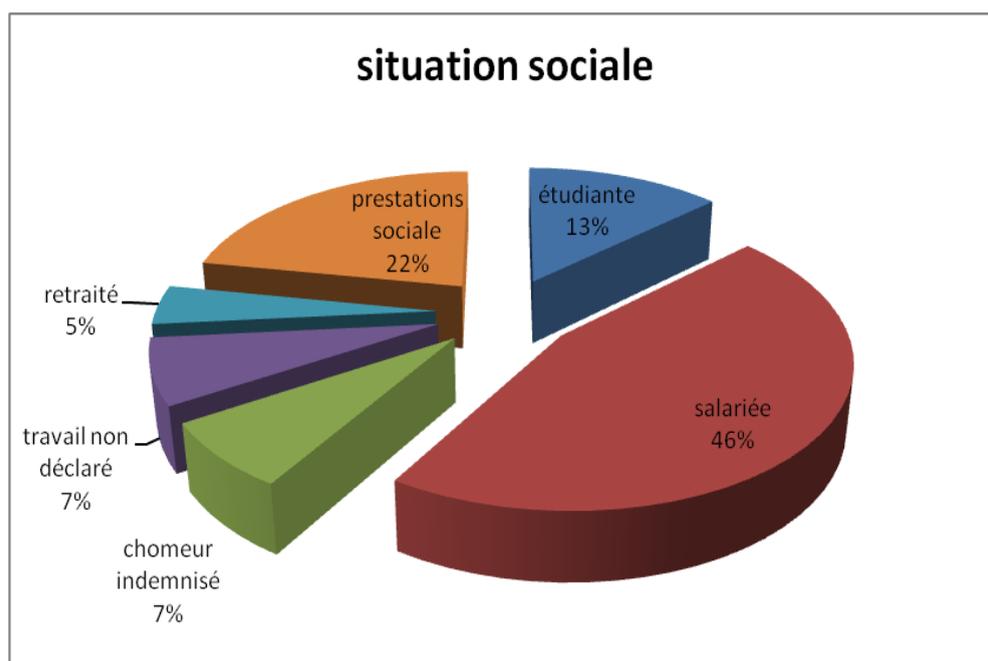
- Les familles ont manifesté un grand intérêt pour les thèmes abordés
- Implication des familles par rapport à leur vécu, à leurs inquiétudes et au soutien des autres parents
- Possibilité d'un suivi individuel après la rencontre collective
- Le bilan qualitatif s'appuie quant à lui sur la qualité des services rendus, le bon fonctionnement des activités et l'implication des référents de terrain.
- Cinq groupes de parents réguliers ont été animés en 2017 soit 46 parents.
- La réalisation de l'action a nécessité 42 heures d'intervention et 24 h de réunions préparation, suivi et bilan.

POINT ECOUTE FEMMES

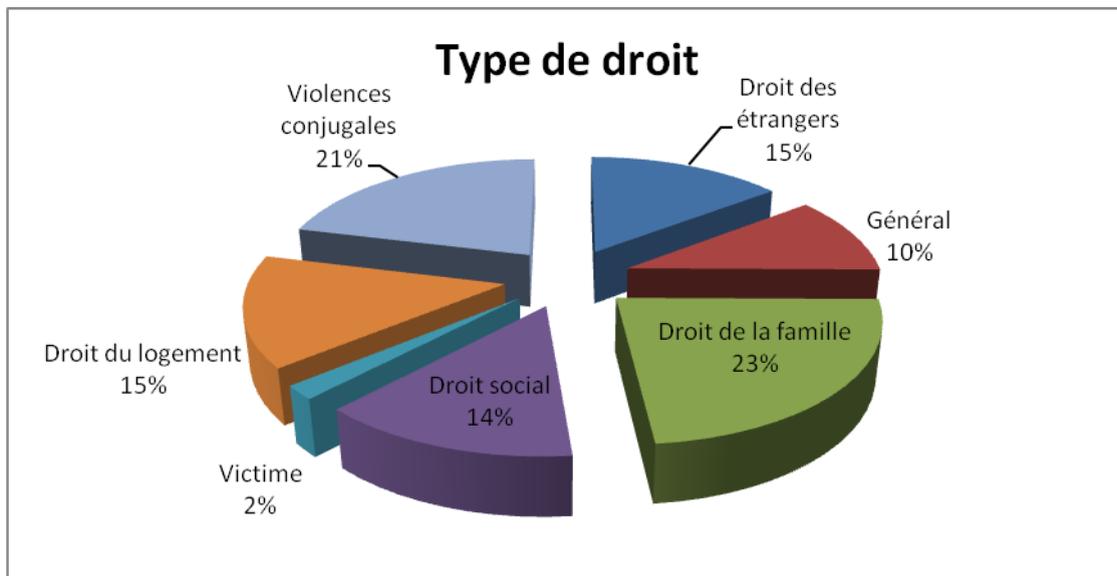
- **Total des bénéficiaires : 74 femmes**
- **Personnes bénéficiaires ciblées par tranche d'âge :**



- **Personnes bénéficiaires ciblées par type de public ou caractéristiques sociales :**



➤ Répartition par type de droit :



Analyse du dispositif POINT ÉCOUTE FEMMES

Caractéristiques du public reçu

Le profil de la majorité des femmes reçues et notamment celles victimes de violences conjugales présentent peu ou prou le même que les années précédentes, à savoir une extrême fragilité sociale.

Pour une bonne part, ce sont des femmes au foyer, 22%, qui ne perçoivent que des prestations sociales type RSA ou Allocation Familiale.

Celles qui occupent un emploi (46%), pour la majorité d'entre elles, il s'agit de temps partiels dans les domaines du nettoyage ou de l'aide à la personne. Les ressources qu'elles perçoivent de leur activité professionnelle leur permettent rarement d'accéder à l'autonomie financière.

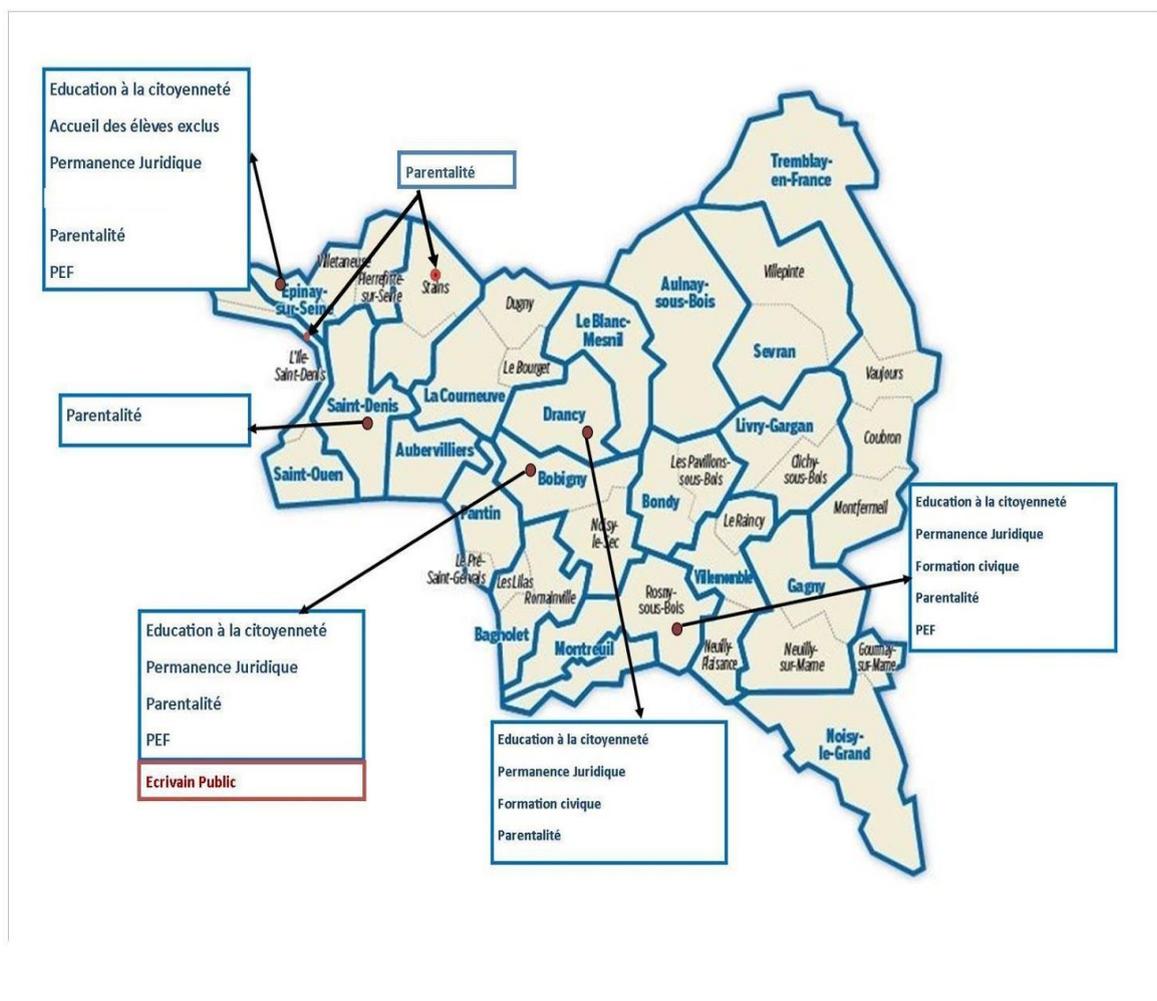
Cette situation sociale se caractérise certes par de très faibles ressources mais également par une forme d'isolement. C'est notamment le cas pour celles dont le sentiment de vulnérabilité est le plus exacerbé. La faiblesse voir l'inexistence du réseau personnel et familial couplée à l'absence d'autonomie matérielle expliquent pour certaines d'entre elles leur résignation à subir, quelques fois depuis de nombreuses années, des violences multiformes. C'est ce genre de situation qui rend ce type de public difficile d'accès. La médiation des proches ou des professionnels de terrain (écrivains public, animateurs des centres sociaux, assistantes sociales...) est nécessaire pour faire le lien avec les services existants.

Majoritairement elles disposent d'un logement (85% locataires), les restantes (15%) sont hébergées pour 10% d'entre elles et 5% sont en foyer d'accueil.

Concernant les usagers victimes de violences intrafamiliales, le constat est toujours le même que les années précédentes à savoir qu'en cas de départ l'absence de garantie d'un relogement rapide fait que pour certaine la conservation du domicile demeure un enjeu qui passe avant tous les autres.

Cet état de fait nuit de manière incontestable à l'efficacité de l'arsenal juridique visant à protéger les victimes. Il est d'ailleurs interprété comme une limitation de leur choix en ce qu'il les empêche de librement rester ou quitter le logement conjugal.

Département De la Seine Saint Denis



Permanences juridiques

I - Permanences juridiques téléphoniques

Les **2367** personnes qui ont bénéficié d'une information ou d'une orientation téléphonique ne donnent pas les informations nécessaires à l'établissement de statistiques détaillées. Généralement seuls leurs problèmes et leur lieu de résidence sont déclinés. Tout en respectant le caractère confidentiel de l'appel, un effort leur a été demandé pour que nous puissions établir quelques statistiques les concernant.

La majorité des appels

- ✓ particuliers **86%**
- ✓ professionnels **14 %**

Parmi les professionnels, on note une certaine diversité : des assistantes sociales, des associations, le secours populaire, les éducateurs des clubs de prévention (Vie et cité et Feu Vert), les médiatrices, les maisons des Parents...

Qualité des demandeurs

Âge

La tranche des **30 - 64** ans est la plus représentée.

Sexe

Plus de **57%** des personnes qui appellent sont des femmes

II - Permanences juridiques physiques réalisées en 2017

VILLE	LIEU	FRÉQUENCE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Bobigny	Local Juris Secours	le lundi de 14h à 18h mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h (hebdomadaire)	561 Personnes dont 451 Balbyniens
Bobigny	Mairie Annexe E. Aillaud	le vendredi de 10h à 12h (1 vendredi sur 3)	
Bobigny	Mairie Annexe J. Racine	le vendredi de 10h à 12h ()	
Bobigny	Mairie Annexe J. Epstein	le vendredi de 10h à 12h	
Rosny-sous-Bois	Maison du Droit et de la Citoyenneté	le samedi de 10h à 12h (hebdomadaire)	147 Personnes
Drancy	Maison des Services Publics	le samedi de 10h à 12h (hebdomadaire)	113 Personnes
Epinay sur-Seine	Maison de Justice et du Droit	le mardi 9h30 à 12h30 (hebdomadaire)	282 Personnes
Aubervilliers	Maison de Justice et du Droit	le jeudi de 10h à 13h (hebdomadaire)	210 Personnes
Permanences juridiques téléphoniques		du lundi au vendredi de 9h30 à 18h	2367 appels
Total	Lieu		3680
5 villes	9 permanences physiques	110 heures de perm. physiques par mois, Soit une moyenne de 22 heures par semaine	

Ile-de-France parfois province	1 permanence téléphonique	28 heures de perm. téléphonique par semaine
-----------------------------------	---------------------------	---

Aspects quantitatifs:

Nombre d'usagers ou consultants

1313 personnes du département ont bénéficié d'une information ou d'un conseil avec l'aide de 10 avocats, 5 juristes.

Permanences de Bobigny

En 2017, **561** personnes ont bénéficié d'une consultation juridique, dont **451 balbyniens** et **110** usagers habitants les autres villes de la Seine-Saint-Denis:

12% de femmes et 88% d'hommes.

19 % sans ressources

14% bénéficiaires du RSA.

25% Salariés

Age entre 26 et 64 ans plus important : 87%

Lieu(x) de réalisation :

Locaux AJS 29, rue Miriam Makeba 93000 Bobigny (depuis 2013)

Mairie Annexe Émile Aillaud : 60, avenue Emile Aillaud 93000 Bobigny (depuis mai 2005)

Mairie Annexe Racine : 8, rue Racine 93000 Bobigny (depuis mai 2005)

Mairie Annexe J. Epstein : 29 rue de l'Etoile 93000 Bobigny (depuis janvier 2012)

Permanences de Drancy

Une permanence juridique a été mise en place, le 27 octobre 2005, à la Maison des Services Publics de Drancy. Elle fonctionne depuis janvier 2006 tous les samedis avec un avocat de l'association.

En 2017, **113** personnes ont bénéficié d'une consultation juridique, dont 100% de personnes issues des quartiers prioritaires de Drancy.

59% de femmes et 41% d'hommes.

45% de salariés

Age entre 26 et 64 ans plus important : 95%,

Lieu de réalisation :

Maison des services publics quartier Avenir 93700

Permanences de Rosny sous-bois

Cette permanence est l'une des permanences les plus anciennes de l'AJS, elle a été assurée au début au centre social des Marnaudes puis a été transférée au Centre administratif Hoffmann et a été spécialisée en droit du travail.

En 2017, personnes ont bénéficié d'une consultation juridique, dont 94% de rosnéens et 6% d'usagers habitants les autres villes de la Seine-Saint-Denis:

57% de femmes et 43% d'hommes.

76% de salariés

Lieu de réalisation :

Centre administratif Hoffmann 60-66 rue Philibert Hoffmann 93210 Rosny Sous-Bois

Permanences d'Epinay sur Seine

Une permanence juridique spécialisée en droit des étrangers, nationalité et droit international privé (Statut personnel) a été mise en place, le 4 septembre 2008, à la Maison de Justice et du droit d'Epinay. Elle est assurée tous les mardis matins de 9h à 12h.

En 2017, **282** personnes ont bénéficié d'une consultation juridique, dont 146 Hommes et 96 femmes.
Age entre 26 et 64 ans plus important : 75%,

Permanence d'Aubervilliers

Depuis mars 2010, nous assurons tous les jeudis une permanence juridique hebdomadaire spécialisée en droit du travail. Cette permanence se déroule à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers.

En 2017, **210** personnes ont bénéficié d'une consultation juridique ;
Age entre 26 et 64 ans plus important : 85% ;
43% de femmes et 57% d'hommes.

Conclusion :

Ces résultats démontrent que nos objectifs sont atteints. De plus, il est important de souligner qu'une grande majorité des usagers viennent consulter un juriste ou avocat pour plusieurs difficultés, ce qui nécessite non seulement du temps pour cerner la situation et cibler l'action de l'association (courrier, accompagnement, orientation ...), mais aussi une pluralité de compétences.

Education à la citoyenneté, Prévention de la violence et de la délinquance

Evaluation de l'action

- L'évaluation quantitative est satisfaisante. Cette action a pu bénéficier à **1592** jeunes franciliens. Aussi, le nombre d'établissements ou structures partenaires et le nombre de projets qui sont demandés à l'association sont en constante augmentation.
- L'évaluation qualitative, au regard des critères et indicateurs prévus, est également satisfaisante.
 - L'action apparaît judicieuse compte tenu de la qualité des échanges avec les jeunes sur ces thématiques et de l'intérêt qu'ils portent à ces interventions
 - demande formulée par les partenaires (enseignants, chefs d'établissement, responsables de structures jeunesse...) en terme de développement des interventions, de réalisation de projets sur de plus longs termes etc...
 - Plusieurs jeunes sont reçus, individuellement et anonymement lors des permanences juridiques de l'association afin de les renseigner quant à leurs droits et devoirs, notamment pour certaines questions relatives à la justice ou des interrogations liées à leur comportement. Cet élément démontre que ce type d'intervention crée une dynamique basée sur la confiance avec les jeunes.
 - Elle contribue à la prévention des comportements déviants et participe à la formation citoyenne des élèves

La mise en œuvre de l'action, en concertation avec chaque partenaire, a nécessité plusieurs rencontres/réunions/bilans d'étape pendant le projet, afin de l'adapter en fonction du niveau des élèves, de l'avancée du projet, de l'intérêt porté sur certains thèmes etc...

DÉTAILS PAR VILLE

1. BOBIGNY

L'AJS poursuit son action intitulée "Education à la citoyenneté, prévention de la de la violence et de la délinquance" dans un but de sensibiliser les enfants et les adolescents aux notions des droits et des devoirs, aux règles et aux lois, à la citoyenneté, de prévention les infractions (diffamation, injures, outrage à enseignant....) résultant de l'usage des nouvelles technologies (internet, site, blogs...).

L'action se décline de la manière suivante :

- Soutien au personnel des établissements scolaires par l'accueil des élèves temporairement exclus.
- Organisation d'interventions sur la connaissance et compréhension des règles de droit de notre société, les valeurs fondatrices de la République et plus particulièrement la laïcité, la connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions françaises, notamment celles intervenant dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, la prévention de la violence, la gestion des conflits, les questions de l'exercice de la démocratie, la sensibilisation à l'égalité hommes/ femmes et plus généralement la question des discriminations.

L'action se décline de la façon suivante :

Sur la base d'une convention, nous avons établi un partenariat avec le collège J.P Timbaud afin d'accueillir les élèves temporairement exclus. Durant l'accueil qui peut se dérouler pendant deux journées nous travaillons avec les élèves sur les problèmes que posent leur comportement en classe ou au sein de l'établissement et sur le sens de la sanction. Ce travail vise à responsabiliser les élèves et favoriser dans la mesure du possible une réintégration scolaire plus sereine.

Lieux et fréquence de réalisation (lieux, jours de la semaine, horaires, période scolaire et/ou vacances scolaires...) :

Structure	Jours	Horaires
Association Bomoyi	Les mercredis et les jeudis	De 16h à 18h00
Collège Timbaud	Accueil toute la journée tous les jours de la semaine	9h30 à 12h30 14h30 à 18h30
Association Crescendo	Jeudi et vendredi 21 et 22 décembre 2018	19h à 20h

Les objectifs étaient de 150 bénéficiaires. 96 élèves ont été touchés. Moins que ce qui était attendu. Pour 2018, les partenariats seront diversifiés.

Structures	d'interventions	Nb	d'élèves	me horaire
Collège Jean Pierre Timbaud	58 h d'accueil	0	8	58 h
Association Bomoyi	3 interventions	3 groupes	73	9h
Association Crescendo	2 interventions	1 groupe	16	2h
Totaux	13 interventions	3	96	69 h

2. DRANCY

- Interventions en classe à l'école élémentaire Jacques Jorissen : programme établi avec les équipes éducatives, méthode interactive. Les thèmes ont été les suivants :
 - ✓ La Justice et son fonctionnement
 - ✓ La loi et les valeurs de la République
 - ✓ Simulation d'un procès pénal
 - ✓ Les métiers du droit
 - ✓ Les droits de l'enfant
- Participation au Forum des métiers et de la Réussite – le 5 février 2017.
- En partenariat avec le SMJ et le Centre Social Municipal de Drancy nous avons mis en place des actions auprès de mineurs sur les thématiques suivantes :
 - la prévention des dangers et des infractions liés à l'usage des nouvelles technologies,
 - les notions de fautes pénales, infractions, du casier judiciaire (infraction, condamnation, bulletins du casier judiciaire, effacement légal et effacement judiciaire....), les conséquences au niveau professionnel...

Nombre de personnes bénéficiaires

Lieux et fréquence de réalisation (lieux, jours de la semaine, horaires, période scolaire et/ou vacances scolaires...):

Structure	Jours	Horaires
Ecole Jorissen CM2 et CM1 Début 2017	Mercredis et jeudis matin	9h00 à 12h00
Ecole Jorissen CM2 et CM1 fin 2017	Mercredis matin	9h00 à 12h00
Forum des métiers	Février 2017	9h30 à 12h30 14h30 à 18h30
SMJ	Les mercredis après-midi	14h à 16h
BIJ	ponctuel	14h à 17h
Centre social municipal	Les mercredis matin	9h30 11h30

Objectifs atteints

Structures	Nb d'interventions	Nb de groupes/ De classes	Nb d'élèves
Ecole J. Jorissen	11 interventions	2 classes de CM1	47
	11 interventions	2 classes de CM2	43
	5 interventions	2 classes de CM2	44
	4 interventions	2 classes de CM1	44
Forum des métiers	1 Journée	-	101
SMJ	8 interventions	8 groupes	48
BIJ	1 intervention	1 groupe	14
Centre social municipal	6 interventions	2 groupes	55

Sur l'année 2017, notre action a touché **396** élèves de Drancy.

3. ROSNY SOUS BOIS

Etablissements scolaires	Nb d'interventions	Nb de classes	Nb d'élèves	Volume horaire
Ecole élémentaire Jean Mermoz	36	6	142	54
Ecole du centre	24	18	459	30
Totaux	10 interventions	2 classes	601 élèves	84 heures

Les actions sont menées en partenariat avec la Mairie de Rosny sous-bois dans le cadre d'un projet pédagogique intitulé « Education à la citoyenneté ». Son objectif principal était de susciter, à partir des « outils » et connaissances nécessaires, une réflexion constructive sur les comportements responsables.

Contenu des actions

- Les valeurs de la République
- Harcèlement scolaire
- Le droit scolaire
- Les institutions de la République
- Prévention à la délinquance

Ces actions, assurées par des avocats et juristes, ont consisté à transmettre les connaissances sur la loi (significations et enjeux de la règle), sur la notion d'autorité parentale et enfin sur les acteurs, le rôle et le fonctionnement de la justice.

Les actions sus mentionnées ont été réalisées de janvier à février 2017.

2. EPINAY SUR SEINE

L'AJS poursuit son action intitulée "Education à la citoyenneté, prévention de la de la violence et de la délinquance" dans un but de sensibiliser les jeunes aux notions des droits et des devoirs, aux règles et aux lois, à la citoyenneté, de prévention les infractions (diffamation, injures, outrage à enseignant, discrimination) résultant de l'usage des nouvelles technologies (internet, site, blogs), d'égalité filles garçons etc.

L'action se décline de la façon suivante :

1. Interventions dans les centres sociaux : programme établi avec les équipes éducatives, méthode interactive.
2. En partenariat avec le lycée Louise Michel : animation de 3 journées dédiées à la lutte contre les Discriminations (sexisme, racisme, homophobie).
3. Participations aux rencontres de l'orientation et des métiers.

Objectifs de l'action :

- prévenir les actes de violence, d'incivilité ou de délinquance en faisant comprendre l'importance de la loi comme cadre d'organisation juridique, sociale et politique dans une société démocratique ;
- former et accompagner les adolescents et les jeunes vers une citoyenneté apaisée; et
- former et initier à une responsabilité personnelle et citoyen dans une démarche de prise en compte de l'intérêt général ou collectif.

Tableau récapitulatif des interventions :

Maison du centre Ateliers sur harcèlement scolaire et l'usage des nouvelles technologies	6 interventions	74
Forum des métiers Ville d'Epina y sur Seine	1 journée	58
Lycée Louise Michel Ateliers de lutte contre toutes les formes de discrimination.	3 journées banalisées	240
Espace Nelson Mandela Ateliers sur « le vivre ensemble »	4 interventions	47
Lycée Feyder Interventions dans le cadre du visionnage du film 10 ^e chambre de R. Depardon sur le fonctionnement du système judiciaire Intervention dans le cadre des ateliers libres des élèves préparant l'intégration à Sciences Po	19 septembre, 11 octobre, 17 octobre	80

Sur l'année 2017, notre action a touché **499** élèves sur la ville.

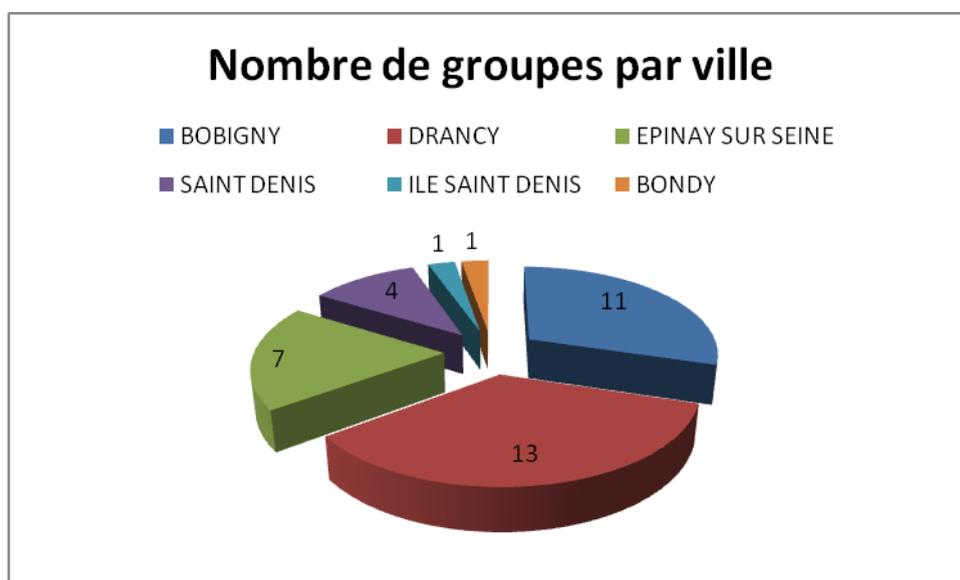
Soutien à la parentalité

En 2017, **566** parents en présence réel ont bénéficié de cette action. Les objectifs sont atteints.

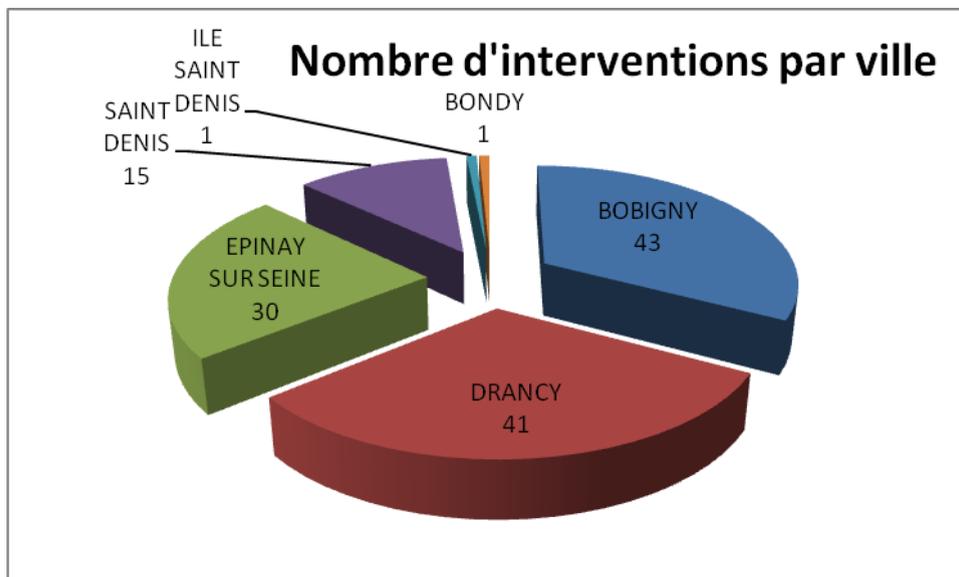
Tableau récapitulatif

Lieux	Nombre de groupes	Nombre d'interventions	Nombre de parents réel
BOBIGNY	11	43	182
DRANCY	13	41	179
EPINAY SUR SEINE	7	30	141
SAINT DENIS	4	15	51
ILE SAINT DENIS	1	1	9
BONDY	1	1	4
TOTAL	37 groupes	131 interventions	566 parents

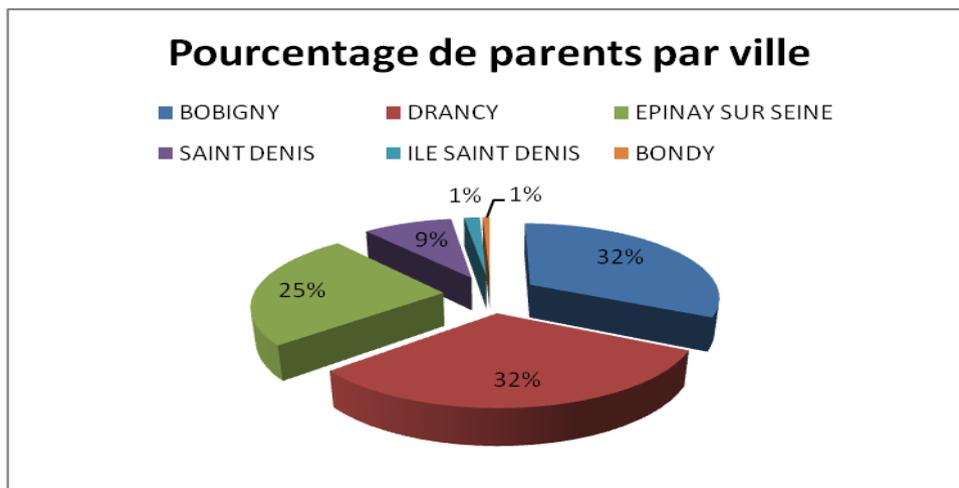
Nombre de groupes par ville :



Nombre d'interventions par ville :



Pourcentage de parents par ville :



Détails des lieux d'interventions, des groupes bénéficiaires et des thèmes :

• Bobigny

VOLET / LIEU	DATE	THÈME	NB DE GROUPES	NB D'INTERVENTIONS	NB DE PARENTS
Centre CAF 2, rue de Savoie QUARTIER DES COURTILIERES	Janvier à décembre 2017	Autorité Parentale	1	2	15
		L'Egalité Femmes / Hommes			
Petits Jardiniers QUARTIER LA FERME	Janvier à décembre 2017	Autorité Parentale	4	12	25
		Droit scolaire			
		Les institutions de la République			
		Les valeurs de la République			
		La loi			
		La justice			
		La famille			
		L'individu			
		Le droit scolaire			
		Visite du Palais de justice de Paris			
		L'autorité parentale			
Le droit des étrangers					
Femmes Relais / Maison de la médiation QUARTIER ABREUVOIR	Janvier à décembre 2017	Transmission des valeurs	6	17	114
		Egalité femmes/ hommes - filles / garçon			
		Mariages forcées / violences conjugales			
		Autorité Parentale			
		Relation parent école			
		Droit des étrangers			
		Droit au séjour			
		Nationalité			
Le Droit de la famille					
Bomoyi QUARTIER ABREUVOIR	Avril à mai 2017	Les droits et les devoirs des parents	1	2	20
		La prévention aux infraction			
Programme de réussite Educative de la ville de Bobigny (PRE)	Janvier à décembre 2017	La Coéducation, quelle place pour les parents? - la spécificité de la relation élève-enseignant - Les principes généraux de l'Education nationale, le droit scolaire, le règlement intérieur... - les élections des parents d'élèves - la connaissance de l'établissement scolaire (quels sont les professionnels et quels sont leurs missions?/ organisation et fonctionnement d'un établissement	1	10	8

		scolaire (les différentes instances) : 2 séances - Droit des mineurs, mesures éducatives et sanctions disciplinaires (les principes généraux du droit : les fautes et la procédure devant les instances disciplinaires) - les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire - l'orientation des élèves - les institutions et les professionnels intervenant dans le cadre de la protection des mineurs (juge des enfants, éducateurs de la PJJ, travailleurs sociaux, service de l'ASE du conseil départemental ...			
TOTAL			13	43	182

- Drancy

VOLET / LIEU	DATE	THÈME	NB DE GROUPES	NB D'INTERVENTIONS	NB DE PARENTS
CCB	Janvier à décembre 2017	Autorité Parentale	2	11	28
		Les valeurs éducatives partagées			
		La famille			
		Le droit de la famille			
		Les violences faites aux femmes			
		L'égalité fille/garçon			
Plateforme Réussite	Juin 2017	Les valeurs de la république	1	1	7
Centre Social municipal -Café des parents -Atelier socio-linguistique -Café des pères	Mars 2017	Les institutions de la république	3	8	41
		Les valeurs de la république			
		Les dangers et abus des nouvelles technologies			
		L'individu			
		La famille			
MSP (Maison des services publics)	De janvier à juin 2017	Autorité Parentale	1	5	7
		Droit scolaire			
		Violences faites aux femmes			
		Les différents types de familles			
		L'égalité fille/garçon			

MJC	Février à décembre 2017	La famille	3	6	42
		Autorité Parentale			
		Droit scolaire			
		Violences faites aux femmes			
		Les différents types de familles			
		L'égalité fille/garçon			
AARMMI	De janvier à décembre 2017	Autorité Parentale	2	8	34
		Les différents types de familles			
		L'égalité fille/garçon			
		Le droit scolaire			
		Les valeurs éducatives partagées			
Ecole Jorissen	Avril à mai 2017	Autorité Parentale	1	2	20
		Les dangers et abus des nouvelles technologies			
TOTAL			13	41	179

- Epinay sur-Seine

VOLET / LIEU	DATE	THÈMES	NB DE GROUPES	NB D'INTERVENTIONS	NB DE PARENTS
MAISON DES PARENTS CCAS	De janvier à décembre 2017	En droit comprendre l'importance de la famille	1	10 Programmées Annulées faute de public	6
		Comprendre les droits et les devoirs de la famille			
		Le droit de la personne: liberté, majorité, droit de vote			
		Le droit des mineurs protection répression			
Centre social des Econdeaux	Mars 2017 à novembre 2017	Le droit de la famille (droit de succession: héritage, donation, mariage divorce et garde des enfants).	1	3	35
		Le droit social (la retraite: les régimes, les contrats et leurs conséquences: rupture, licenciement).			
		Le droit à la consommation (les contrats: téléphone mobile, mutuelles, assurance) les procédures de surendettement.			
Centre social Nelson Mandela	Mars 2017	L'égalité fille/garçon	1	1	47
SFM AD		Autorité Parentale			53

Epinay	De janvier à décembre 2017	L'égalité fille/garçon	4	15	
		Lutte contre les violences conjugales			
		Les valeurs de la République			
		Juge aux affaires familiales / Juge des enfants			
TOTAL			7	29	141

- Saint Denis

VOLET / LIEU	DATE	THÈMES	NB DE GROUPES	NB D'INTERVENTIONS	NB DE PARENTS
Maison des Parents de Saint Denis	Janvier à décembre 2017	Le droit des consommateurs	1	3	9
		Valeurs éducatives			
		Egalité filles / garçons, lutte contre les discriminations			
Atelier centre de couture	Novembre 2017	L'autorité parentale	1	3	18
Artis Multimédias	Mai à décembre 2017	Les discriminations	2	10	24
		Egalité filles / garçons			
		La nationalité			
		Le droit des étrangers			
		L'autorité parentale			
		Le droit scolaire / le rapport parents école			
		Le juge des enfants / le juge aux affaires familiale			
		Les violences faites aux femmes			
		Le droit de la famille			
TOTAL			4	16	51

- Ile Saint Denis

VOLET / LIEU	DATE	THÈMES	NB DE GROUPES	NB D'INTERVENTIONS	NB DE PARENTS
SFM AD Ile Saint Denis (MIC)	Mai à juin 2017	La famille	1	4	9
		L'autorité parentale			
		Le droit des étrangers			
		L'égalité femme/homme			
TOTAL			1	4	9

- **Bondy**

VOLET / LIEU	DATE	THÈMES	NB DE GROUPES	NB D'INTERVENTIONS	NB DE PARENTS
ASE	Juin 2017	L'autorité parentale	1	1	4
TOTAL			1	1	4

	DRANCY	BOBIGNY	SAINT DENIS	Bondy	ILE SAINT DENIS	EPINAY
Les indicateurs quantitatifs prévus	Objectifs réalisés	Objectifs réalisés	Objectifs réalisés	Objectifs réalisés	Objectifs réalisés	Objectifs réalisés
Nombre de parents bénéficiaires	179	182	51	4	9	141
Nombre de structures partenaires	7	5	3	1	1	4
Nombre de projets reconduits	6 sur 6 + un groupe	3 sur 3 + 2 groupes	3 sur 3 +1 groupe	1 sur 1	1 sur 1	3 sur 3 + un groupe
Financements attribués par, le conseil général les villes région et CDV...	4 sur 5	4 sur 5	2 sur 3	2 sur 3	2 sur 3	4 sur 5
Les indicateurs qualitatifs prévus						
Qualité du débat intervenant / parents (interactivité, échanges, questions, débats...)	Très satisfaisante ; les parents sont très actifs et deviennent de véritables acteurs du projet.	Très satisfaisante ; les parents sont très actifs et deviennent de véritables acteurs du projet. Forte implication des parents notamment dans le choix des thématiques en début de cycle, ce qui prouve l'intérêt certain porté par ces parents aux problématiques	Très satisfaisante ; les parents sont très actifs et demandeurs d'un travail sur la durée Satisfait de la reconduction de l'action	satisfaisante ; les parents sont très actifs et demandeurs d'un travail sur la durée	Très satisfaisante ; les parents sont très actifs et demandeurs d'un travail sur la durée	Très satisfaisante ; les parents sont très actifs. Les référents des groupes sont demandeurs d'un travail sur la durée

		juridiques, sociales et éducatives relatives à la parentalité, notamment celles qui touchent à la protection de l'enfant : la sécurité des enfants, leur place de parents vis-à-vis de l'école et à l'égard de leurs enfants				
Assiduité	Importante	Importante	importante	importante	Satisfaisante	Satisfaisante
Implication des partenaires	Développement des différents partenariats satisfaisants	Développement des différents partenariats satisfaisants	Très forte implication de l'association locale	Forte implication des référents	Forte implication des référents	Forte implication des référents
Satisfaction des parents	Parents très demandeurs de pérennisation de l'action – Volonté d'approfondir les thématiques abordées et le travail réalisé.	– Volonté d'approfondir les thématiques abordées et le travail réalisé.	– Volonté d'approfondir les thématiques abordées et le travail réalisé	Parents très demandeurs de pérennisation de l'action – Volonté d'approfondir les thématiques abordées et le travail réalisé.	Parents très demandeurs de pérennisation de l'action – Volonté d'approfondir les thématiques abordées et le travail réalisé	Parents très demandeurs de pérennisation de l'action – Volonté d'approfondir les thématiques abordées et le travail réalisé.
Reconduction de l'action en 2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les objectifs sont atteints. Le nombre de bénéficiaires est supérieur au nombre prévu. L'action s'est déroulée en des endroits différents. Les familles ciblées sont celles qui sont éloignées de l'école et pour lesquelles il convient de faciliter les liens/relations avec l'institution scolaire.

Les difficultés rencontrées:

Les difficultés inhérentes aux publics auxquels nous nous adressons sont les niveaux de langue très hétérogènes qui nous contraignent à adapter notre vocabulaire et nos méthodes pédagogiques afin qu'aucun des parents ne sentent exclus.

L'autre difficulté consiste à maintenir la continuité de nos actions dans les collèges et ce au-delà de la personne du chef d'établissement. Nous avons constaté qu'à chaque changement de principal l'action n'a pas été reconduite.

En outre la maison des parents d'Epinay-sur-Seine a rencontré des difficultés à mobiliser tout au long de l'année les parents.

Point Ecoute Femmes

Juris Secours assure le fonctionnement de trois dispositifs « **POINT ECOUTE FEMMES** ». Il s'agit de lieux d'accueil de femmes en difficultés, lesquelles difficultés peuvent être des problèmes administratifs mais aussi des violences subies. Ces dispositifs tenus par des professionnels sont assurés dans trois villes : Bobigny, Epinay sur Seine et Paris. Les femmes accueillies bénéficient d'une écoute, d'une information, d'un conseil, d'une orientation ou encore d'un suivi. C'est le cas notamment pour celles qui sont victimes de violence.

Objectifs de l'action :

- Un lieu d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation pour les femmes en difficulté, notamment les femmes et les jeunes filles victimes de toutes les formes de violences
- Une prise en charge de la personne se traduisant par un suivi juridique, administratif et social et un accompagnement individualisé (administration, commissariat, tribunal, hôpital...)
- Une participation à la réflexion et aux débats sur l'évolution de la condition des femmes et des jeunes filles dans notre société
- Une prise en compte des spécificités des femmes issues de l'immigration, victimes de mariages forcés ou de discriminations liées notamment au statut personnel en vigueur dans leur pays d'origine

Le Point Ecoute Femmes est un dispositif d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes et des jeunes filles, où :

- les permanences sont assurées par une juriste et/ou une avocate ;
- le suivi et l'accompagnement sera assurée par une médiatrice ;
- les permanences sont confidentielles, gratuites et anonymes ;
- les permanences ont lieu les mardis et jeudis (toute la journée) ;
- les entretiens ont lieu avec ou sans RDV ;
- des accompagnements sont prévus notamment pour les situations d'urgence ; et
- un accueil téléphonique est assuré tous les jours, du lundi au vendredi.

Les permanences du Point Ecoute Femmes traitent de tous les thèmes du droit, en particulier tout ce qui concerne les violences faites aux femmes, le droit de la famille, le droit pénal et le droit des étrangers.

Au total **689** femmes ont été reçues dans le cadre de nos permanences du Point Ecoutes femmes.

Nombre de personnes bénéficiaires ciblées par tranche d'âge et sexe :

PEF d'Epinay sur Seine : 287 personnes

Âge	Hommes	Femmes
0-5 ans	0	0
6-15 ans	0	0
16-17 ans	0	0
18-25 ans	4	8
26-64 ans	23	235

65 ans et plus	0	18
----------------	---	----

Total d'hommes : 26 et 9%

Total de femmes : 261 et 91%

PEF de Bobigny : 292 personnes

Âge	Hommes	Femmes
0-5 ans	0	0
6-15 ans	0	0
16-17 ans	0	0
18-25 ans	0	29
26-64 ans	5	246
65 ans et plus	0	12

Total d'hommes : 5 et 2%

Total de femmes : 287 et 98%

PEF Rosny sous Bois : 36 personnes

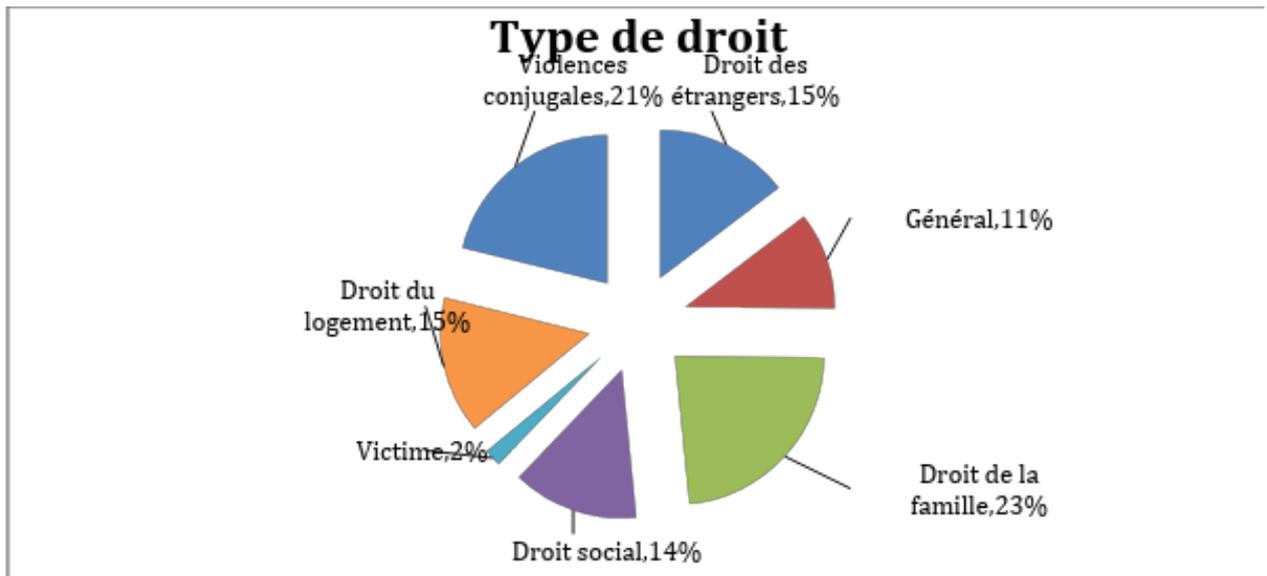
Âge	Hommes	Femmes
0-5 ans	0	0
6-15 ans	0	0
16-17 ans	0	0
18-25 ans	0	4
26-64 ans	0	26
65 ans et plus	0	6

Total d'hommes : 0 et 0%

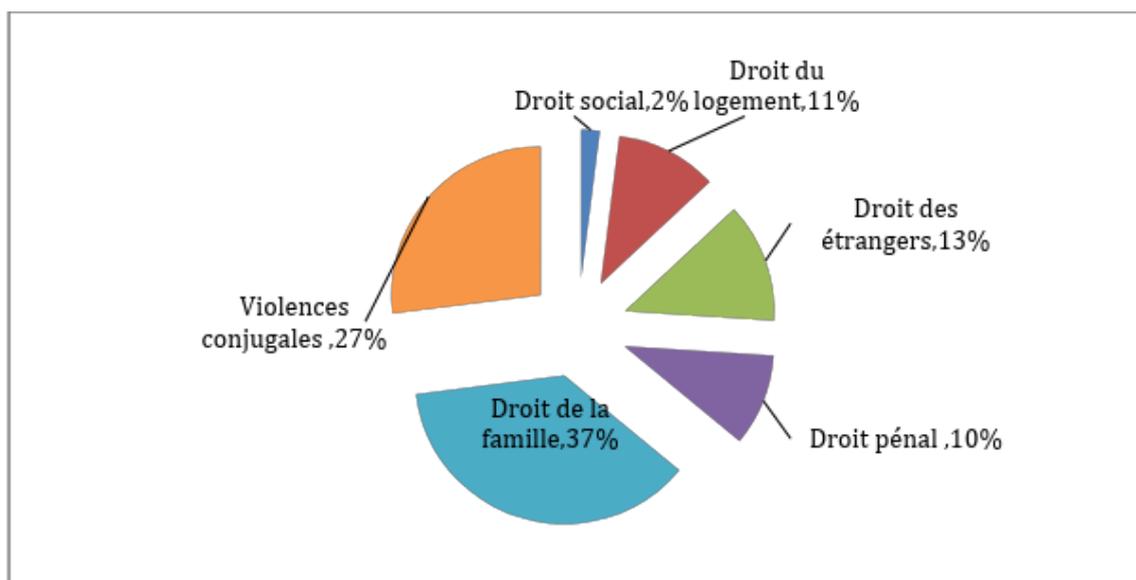
Total de femmes : 36 et 100%

Répartition par type de Droit :

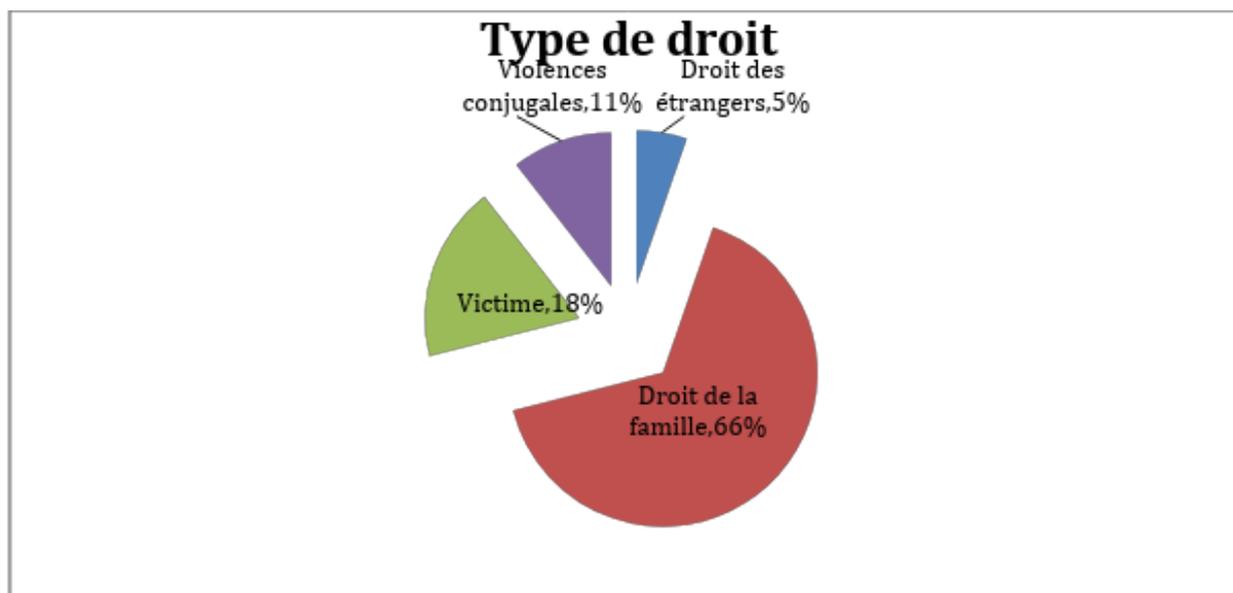
Epinay sur Seine



Bobigny



Rosny sous Bois



Analyse des dispositifs POINT ECOUTE FEMMES

L'association Juris Secours a tout au long de l'année 2017 animé trois dispositifs Point Ecoute Femmes dans le Département de la Seine Saint Denis, notamment dans les Villes de Bobigny, Epinay sur Seine et Rosny sous-Bois mais aussi à Paris dans le 13ème arrondissement.

Le Point Ecoute Femmes dans les villes d'Epinay sur Seine et de Bobigny

Les observations, compte tenu de la similarité tant au niveau de l'implantation du dispositif, de son mode de fonctionnement que du profil des ses usagers, valent autant pour la ville de Bobigny que d'Epinay sur Seine.

Quant au dispositif implanté à Rosny sous Bois, ce dernier étant pour une bonne part géré par le Centre administratif Hoffmann, le contenu de l'analyse, au regard de son mode de fonctionnement du profil des usagers, s'en trouve différente.

L'implantation du dispositif Point Ecoute Femmes sur le territoire d'Epinay sur Seine et de Bobigny

Grâce à l'insertion de notre association au sein du maillage associatif et institutionnel des villes de Bobigny et d'Epinay sur Seine, les actions de l'association en matière d'aide, de soutien et d'accompagnement aux femmes en difficulté touchent des personnes que peinent à attirer les lieux institutionnels où ce type de service existe. En effet, de par les nombreuses actions que nous menons sur ces deux villes et les multiples partenariats (associations, clubs de prévention, centres socioculturels, travailleurs sociaux, Maison des parents, Maison de Justice et du Droit, services municipaux, établissements scolaires...) que nous avons noués, l'action du Point Ecoute Femme bénéficie d'une bonne visibilité. Ainsi, elle a pu s'insérer dans les dispositifs départementaux et municipaux mis en place en matière de sensibilisation et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Cette implantation sur ces territoires et ce rayonnement découlent de la réalisation de l'un des objets même de notre association à savoir : Assurer une mise en œuvre effective des droits des femmes par des

actions d'information, de formation et par une prise en charge des femmes victimes de violence ou en difficultés sociales ;

Aussi cet objectif apparaît de manière évidente dans chacune de nos actions, notamment aux travers des thématiques abordées sur le soutien à la parentalité et à l'Education à la Citoyenneté.

Concrètement, sont proposées aux différents partenaires (centres sociaux, associations et Maison des Parents,...) des rencontres débats sur des thématiques en lien avec les enjeux de l'égalité hommes / femmes (les droits des femmes, l'évolution du statut de la femme en France, comment combattre les violences, les discriminations, les mariages forcés...)

Ces rencontres qui s'inscrivent dans le quotidien des usagers des centres sociaux, associations permettent ainsi une prise de contact informelle et ainsi de pouvoir les sensibiliser dans le cadre de leur programme sur ces thématiques et les enjeux qu'elles recouvrent. L'information délivrée à cette occasion et la confiance instaurée avec les intéressées permettent à certaines directement ou indirectement concernées de connaître ou de faire connaître l'existence du dispositif point Ecoute Femme. En outre, à cette occasion, pour certaines, un déclic peut s'opérer et la décision de mettre un terme à une situation intolérable peut y être soutenue. Les professionnels œuvrant dans ces structures participent également de manière active au rayonnement du dispositif dans les quartiers prioritaires. Ils ne manquent pas d'informer de notre existence et de nous les orienter.

Enfin, nos locaux situés dans un immeuble d'habitation à Bobigny et Epinay sur Seine permettent à nos usagers de nous consulter dans la plus totale discrétion. Cet aspect a une importance non négligeable en ce qu'il permet de dédramatiser la première démarche, d'établir rapidement un rapport de confiance et d'assurer si besoin le suivi nécessaire.

Caractéristiques du public reçu

Le profil de la majorité des femmes reçues et notamment celles victimes de violences conjugales présentent peu ou prou le même que les années précédentes, à savoir une extrême fragilité sociale.

Epinay sur Seine :

24% sont des femmes au foyer, qui ne perçoivent que des prestations sociales type RSA ou Allocation Familiale alors que 19 % sont sans ressources.

Pour 42% d'entre elles sont salariées, il s'agit dans la majorité des cas de temps partiels dans les domaines du nettoyage ou de l'aide à la personne. Les ressources qu'elles perçoivent de leur activité professionnelle leur permettent rarement d'accéder à l'autonomie financière.

75% entre elles sont locataires et 8% propriétaires, les 17% restantes sont hébergées pour 13% d'entre elles et 4% sont en foyer d'accueil.

Bobigny :

33% sont des femmes au foyer qui ne perçoivent que des prestations sociales type RSA ou Allocation Familiale alors que 30 % sont sans ressources.

Celles qui occupent un emploi sont de 28%, pour la majorité d'entre elles, il s'agit la encore de temps partiels dans les domaines du nettoyage ou de l'aide à la personne.

67% entre elles sont locataires et 7% propriétaires, les 26% restantes sont hébergées pour 21% d'entre elles et 5% sont en foyer d'accueil.

Remarques générales

Pour une majorité des usagers, leur situation sociale se caractérise non seulement par de très faibles ressources mais également par une forme d'isolement. C'est le cas en particulier pour celles dont le sentiment de vulnérabilité est le plus exacerbé. La faiblesse voire l'inexistence du réseau personnel et familial couplée à l'absence d'autonomie matérielle expliquent pour certaines d'entre elles leur résignation à subir, quelques fois depuis de nombreuses années, des violences multiformes. C'est ce genre de situation qui rend ce type de public difficile d'accès. La médiation des proches ou des professionnels de terrain (écrivains public, animateurs des centres sociaux, assistantes sociales...) est nécessaire pour faire le lien avec les services existants.

Concernant les usagers victimes de violences intrafamiliales, le constat est toujours le même que les années précédentes à savoir qu'en cas de départ l'absence de garantie d'un relogement rapide fait que pour certaines la conservation du domicile demeure un enjeu qui passe avant tous les autres. Cet état de fait nuit de manière incontestable à l'efficacité de l'arsenal juridique visant à protéger les victimes. Il est d'ailleurs interprété comme une limitation de leur choix en ce qu'il les empêche de librement rester ou quitter le logement conjugal.

Spécificités des femmes primo-arrivantes

Pour une grande part issue de l'immigration, il n'est pas rare qu'aux questions de violence conjugale se greffent des questions liées au séjour, au divorce, à la contribution aux charges du mariage et au logement. De plus, pour certaines se pose le problème du barrage de la langue qui constitue un frein certain à toute forme d'autonomie de la personne. Le cas le plus récurrent qui nous est exposé est celui de femmes entrées en France récemment suite à un mariage, contraintes de quitter le logement conjugal suite ou pas à des violences. Ces dernières nécessitent un véritable suivi qui peut s'étaler sur plusieurs semaines ainsi que des accompagnements fréquents auprès des différentes institutions.

Les difficultés rencontrées :

La reconnaissance de droits pour les victimes de violences conjugales démunies de titre séjour se heurte aux conditions d'accès à l'aide juridictionnelle. Hors certains contentieux liés au séjour (OQTF, recours devant la CNDA), il est exigé des bénéficiaires d'être en situation régulière.

Les autres freins auxquels nous sommes confrontés et qui entraînent la renonciation aux actions engagées par de nombreuses intéressées sont le tabou des violences familiales et la peur des institutions. Le poids des traditions, la réputation, les conséquences sur la cellule familiale sont les motifs les plus souvent invoqués. Pour certaines familles issues de l'immigration cela tient aux liens familiaux qui peuvent exister entre l'époux et l'épouse, liens qui sont au-delà des liens du mariage. La pression familiale est ici beaucoup plus forte, solidarité et loyauté au groupe prévalent sur toute chose.

De plus, compte tenu de la complexité des problèmes, l'élément qui peut entraver l'obtention d'une issue favorable aux situations traitées est le temps plus ou moins long que cela requiert. Cette nécessité peut générer soit le découragement et la résignation soit la sollicitation d'autres professionnels œuvrant dans le même domaine. Ce second cas de figure engendre des incohérences et un manque de lisibilité de l'action suivie.

Enfin, l'autre facteur important de démobilité des victimes est la crainte des institutions et en particulier du commissariat. C'est notamment le cas des femmes primo-arrivantes pour qui le droit au séjour est étroitement corrélé à une communauté de vie effective avec leur époux. Ce à quoi il convient d'ajouter la non-maîtrise de la langue française et des codes sociaux qui les tiennent dans une certaine mesure éloignées des institutions.

Analyse des situations de violences conjugales

Les violences subies par les femmes sont multiformes. Elles peuvent être d'ordre psychologiques, affectives, verbales, physiques. Certaines prennent la forme d'une exploitation financière ou économique. Elles sont exercées au sein même de la famille.

- Violence psychologique ou affective (humiliation, isolement, chantage ...)
- Violence verbale (insultes, cris...)
- Violence physique (gifles, coups de poings, coups de pieds, étranglement...)
- L'exploitation financière ou économique (les hommes ne sont pas contre le fait que la femme travaille mais ils exercent un contrôle sur son autonomie financière en lui refusant tout accès à ses ressources financières en les investissant dans les pays d'origine où ils sont sous le régime de la séparation des biens.
- Violence spirituelle (l'homme invoque ses croyances religieuses pour justifier le contrôle exercé sur elle (se plier à des pratiques religieuses, liberté de rentrer et de sortir, de l'habillement, comportement...))

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Les indicateurs quantitatifs prévus	Réalisé en 2017	Objectifs prévisionnels 2017
Nombre de femmes bénéficiaires	689 personnes	600
Nombre de permanences	100 %	Action prévue sur 12 mois
Nombre d'interventions (courriers, suivis, accompagnements)	371	60 (200 à 320)
Les indicateurs qualitatifs prévus		Objectifs réalisés
Tenue de fiches individuelles (pour permettre le suivi)		100 %
Orientation via des partenaires		Beaucoup de femmes ont été orientées en 2017 par des structures partenaires (services municipaux, assistantes sociales, établissements scolaires, Préfecture, Tribunal...)
Reconduction de l'action		Oui
Financements attribués par la Ville, la région Ile-de-France et l'Etat		4 sur 4

Formation civique et citoyenne des Primo-arrivants

ROSNY SOUS BOIS

L'évaluation quantitative du projet :

Noms de la structure	Ville	Type de structure	Nombre de sessions	Nombre de bénéficiaires (moyenne)
La Boissière	Rosny sous-bois	Centre socioculturel	08	10
Les Marnaudes	Rosny sous-bois	Centre socioculturel	05	7
Pré Gentil	Rosny sous-bois	Centre socioculturel	12	8
Total			25	25

Accueil des élèves temporairement exclus

Juris Secours accueille des collégiens et des lycéens exclus dans ses locaux pour les faire travailler sur des thèmes en lien avec leurs exclusions. Leur journée s'organise en une matinée consacrée à une réflexion sur la signification et les enjeux de la règle. A cette fin sont abordées les notions de loi, de règlement intérieur d'un établissement scolaire (droits et devoirs des élèves, des parents, le conseil de discipline et les sanctions...). Ce travail vise à une compréhension du sens de la sanction et à la responsabilisation de l'élève.

Nombre de personnes bénéficiaires :

Nous vous avons demandé un report sur l'année 2018.

En effet, durant l'année 2017, l'action accueil des élèves temporairement exclus a eu énormément de mal à se remettre en place au Lycée Louise Michel. Ce phénomène avait été constaté à la suite de la rentrée 2015 où la conseillère principale d'éducation (CPE), initiatrice du projet et fortement impliquée dans sa réalisation, a quitté l'établissement. Ce départ a fortement enrayé le dynamisme de l'action et ce malgré la relève assurée par sa collègue.

En outre, l'action se déroulant en année scolaire, la réalisation de l'action d'une part est soumise à un calendrier spécifique et d'autre part dépend entièrement de la politique disciplinaire de l'établissement scolaire.

Le report a été accepté. L'accueil des élèves temporairement exclus a commencé dès le mois de janvier 2018.

Ecrivain public

Analyse de la permanence d'écrivain public

L'écrivain public est une action mis en place par le biais de 4 permanences par semaine dans nos locaux et depuis octobre 2017 au sein des 3 mairies annexes.

L'écrivain public a été chargé auprès des usagers :

- d'aider aux démarches administratives et à la rédaction des courriers et des dossiers
- servir d'interface entre les administrations, les associations et tous les services publics ou privés

Déroulement de l'action :

- Une permanence téléphonique tous les jours pour la prise des RDV.
- Quatre permanences physiques par semaine.
- Permanence au local de l'association (quartier Karl Marx).
- Tous les lundis et les vendredis, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.
- A partir du 16 octobre 2017, les personnes ont été reçues en mairies annexes (EPSTEIN, AILLAUD, RACINE), celle dédiée au centre ville a été maintenue dans nos locaux.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, les personnes ont été accueillies au local de l'association à Bobigny. 444 personnes ont été reçues.

A partir du 16 octobre 2017, les personnes ont été reçues en mairies annexes (EPSTEIN, AILLAUD, RACINE). 224 personnes ont été reçues.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOT	%
H	9	18	21	22	18	29	27	16	31	35	44	44	314	47
F	14	19	24	16	18	20	49	24	35	54	47	34	354	53

Répartition par âge :

Tranches d'âges	Pourcentage
18/25	2%
26/64	76%
65 +	23%

Répartition par domaine et par acte :

HABITAT 26%	DALO :	
	Expulsion	1%
	Dépourvu	1%
	Hygiène	5%
	Sur occupation	2%
	Mutation	12%
	Demande	60%
	Litige bailleur	1%
ACTION SOCIALE 9%	Autres	17%
	RSA (recours et déclaration)	6%
	Aides financières	12%
	Allocations diverses	79%
	ADPA	0%
	As	3%
	Prêt	0%
SANTE 18%	Rupture ressources et hébergement	0%
	M.D.P.H.	15%
	C.M.U.	45%
	A.M.E	5%
	C.M.U.C. R.O	11%
	C.R.A.M.I.F.	4%
	S.S	3%
EMPLOI 11%	Autres	18%
	CV	52%
	Indemnisés	7%
	Non indemnisés	0%
	Pôle emploi	9%
	Congé parental	0%
	Formation	11%
IMPOTS / AMENDES 5%	Divers	20%
	Déclaration	33%
	Remise gracieuse	25%
	Amendes	25%
CONSOMMATION 12%	Autres	17%
	Résiliation	50%
	Litige	14%
	Surendettement	29%
Autres	29%	

ETAT CIVIL 4%	Transcription	0%
	Demande	50%
	Autres	50%

RETRAITE 10%	Personnelle	63%
	Complémentaire	10%
	ASPA	22%
	Réversion	5%
DIVERS 5%	Explication courrier	23%
	Orientation	6%
	Anciens combattants	0%
	Autres	72%

Le nombre de personnes bénéficiaires ciblées par tranche d'âge et sexe ?

Âge	Hommes	Femmes
0-5 ans	0	0
6-15 ans	0	0
16-17 ans	0	0
18-25 ans	6	7
26-64 ans	238	252
65 ans et plus	72	95

Total d'hommes 314 (47%)

Total de femmes 354 (53%)

Répartition par situation professionnelle

Situation professionnelle	Pourcentage
Salariés	28%
Sans ressources	11%
Prestations sociales	26%
Retraité	23%
Travail non déclaré	5%
Chômeur indemnisé	6%
Etudiants	1%

Nos Perspectives 2018

1. Développer et renforcer les actions

➤ *Promotion de l'égalité femmes-hommes, Prévention des violences faites aux femmes, Accompagnement des femmes victimes de violences*

Un accent particulier est mis sur le développement de ce dispositif, par un **renforcement** des lieux d'accueil et **d'accompagnement** des **femmes** victimes de violence, mais également en termes d'actions de **prévention** et **sensibilisation**.

Est envisagé au cours de l'année 2018 la création d'un nouveau Point Ecoute Femmes dans la ville de Drancy.

➤ *Défendre l'égalité d'accès aux services publics*

La permanence Ecrivain public désormais bien repérée tant par les partenaires que par les usagers prendra sa pleine mesure au cours de l'année 2018.

2. Développer les thèmes de travail, de réflexion et d'intervention

Thématiques	Type d'actions
Egalité filles / garçons (éducation des enfants)	Interventions hors temps scolaire et auprès de groupes de parents (débat/échanges)
Lutte contre toutes les formes de discriminations.	Interventions en classe
Le soutien à la parentalité	Débat et échanges entre parents, animés par un juriste ou avocat et une médiatrice
Accueil des élèves temporairement exclus	Partenariat avec le PRE de la ville de Bobigny, collèges et lycées de la Seine saint Denis
Dématérialisation et fracture numérique	Interventions auprès de groupes de parents (débat/échanges)

3. Développer les partenariats

Avec les partenaires de Seine-Saint-Denis et de Paris :

- notamment la Préfecture, les collectivités territoriales, les associations...

4. Orientations générales

- créer des outils de communication afin d'assurer une meilleure visibilité de l'association dans l'espace public
- développer les réseaux et les partenariats afin d'assurer un suivi pluridisciplinaires et continu aux usagers
- poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de lutte contre les violences faites femmes
- développer les actions renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et d'adhésion aux valeurs de la République.

Nos partenaires financiers

Sans eux nous n'existerions pas !



Composition de l'équipe

Au 31 décembre 2017

LE BUREAU

- | | |
|----------------------|------------|
| ➤ Julien SAINT-FELIX | Président |
| ➤ Yasmine VIVIER | Trésorière |

LES BÉNÉVOLES

LES SALARIÉS

- 1 Coordinatrice
- 4 Juristes
- 1 Médiatrice Culturelle
- 1 Médiatrice Sociale

LES AVOCATS

- 13 avocats

Identification de l'association

Raison sociale :	JURIS SECOURS
Situation Juridique :	Association loi 1901
Date de création :	Juillet 1991
Code APE :	913 E
N° de Siret :	404.371.643.000.036
N° URSSAF:	755.741.186.471.001.011
Siège social :	5 impasse Onfroy 75013 Paris
Locaux à Bobigny :	29 rue Miriam Makeba 93000 Bobigny
Locaux à Epinay-sur-Seine :	9 rue du Maréchal Maison 93700 Epinay-sur-Seine
Téléphone :	01 45 88 09 09 – 01 48 30 81 39
Adresse mail :	ajs@jurissecours.fr
Site Internet :	https://jurissecours.wordpress.com